

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Deuxième séance – Mardi 7 juin 2016, à 20 h 35

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Régis de Battista*, *M<sup>me</sup> Anne Carron*, *M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier*, *M<sup>me</sup> Vera Figurek*, *M. Didier Lyon* et *Mme Astrid Rico-Martin*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**Le président.** Concernant les communications du Conseil administratif qui brille par son absence, il n'y en a pas.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous débutons avec la lecture de la lettre de démission de M. Carlos Medeiros. Je prie M. Jean-Charles Lathion, vice-président, d'en donner lecture.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 1<sup>er</sup> juin 2016

Monsieur le premier vice-président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,  
Chères et chers collègues,

Je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil municipal. Celle-ci interviendra le mardi 7 juin 2016, à 20 h 29, soit avant la prestation de serment de la première vient-ensuite, M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey.

Siégeant au Conseil municipal depuis 2011, notamment à la commission du logement, à la commission du règlement ainsi qu'à la commission des naturalisations, j'ai eu le plaisir de côtoyer des personnalités très différentes. Ces cinq années ont été une période très enrichissante pour moi.

Même avec mon côté atypique, je pense avoir apporté quelques idées pour notre cité.

Prestation de serment  
Election des secrétaires

Je vous souhaite à tous et à toutes le meilleur pour votre avenir commun.

Je vous prie de croire, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues, à mes sentiments les meilleurs.

*Carlos Medeiros*

*(Applaudissements.)*

**4. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey, remplaçant M. Carlos Medeiros, conseiller municipal démissionnaire.**

*M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey est assermentée. (Applaudissements.)*

**5. Election:  
c) des quatre secrétaires.**

**Le président.** L'élection a lieu à bulletins secrets, à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je donne la parole aux chefs de groupe qui annoncent leur candidat. La parole est à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Face à ce triumvirat masculin et quinquagénaire, il manque vraisemblablement des femmes. Nous avons l'honneur de vous présenter la candidature de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer. (*Brouhaha.*) Il s'agit d'une personne ayant une grande expérience du Conseil municipal, des procédures, qui a siégé au bureau et qui a été présidente du Conseil municipal.

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer. Ah bon?! (Rires.)*

**Le président.** Pas encore, Madame Pérez.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Néanmoins elle a toutes les qualités nécessaires pour siéger au bureau. Nous vous invitons à voter pour elle.

**Le président.** Merci, Madame Pérez. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Merci, Monsieur le président à la damassine... J'ai été mise en cause, alors je voulais rectifier le tir. Nous présentons comme candidat M. Alfonso Gomez qui a déjà siégé au bureau, qui a maintenant pas mal d'expérience aussi et qui renforcera le club des jeunes.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Pascal Spuhler, que vous connaissez bien. Pascal Spuhler, père de deux enfants, indépendant et spécialiste en sécurité, est membre de notre parti depuis sa fondation en 2005, vice-président depuis 2007, député au Grand Conseil depuis 2009 et conseiller municipal depuis 2011, où il a été brillamment réélu en 2015. Il a siégé dans de nombreuses commissions et il a été notre chef de groupe pendant toutes ces années, de 2011 à aujourd'hui. Il a notamment siégé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, qu'il a d'ailleurs présidée. Je pense que c'est un homme d'expérience qui connaît bien les rouages de notre délibératif et je pense qu'il fera un excellent secrétaire. Je le recommande chaudement à vos suffrages.

**M. Grégoire Carasso** (S). Félicitations de la part du Parti socialiste pour votre élection, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Monsieur Carasso.

*M. Grégoire Carasso.* Au nom du Parti socialiste nous présentons une seconde fois l'excellente candidature de notre collègue Jannick Frigenti Empana. Sa trajectoire dans ce Conseil ayant été développée il y a quelques minutes, je ne vous inflige pas une nouvelle lecture. Nous saluons son engagement, notamment dans le cadre de ce vote tendu pour la deuxième vice-présidence. Nous espérons que vous lui réserverez un excellent accueil à l'un de ces quatre postes de secrétaire.

**Le président.** Nous avons donc quatre candidats pour quatre postes de secrétaire. Je répète les noms: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Spuhler (MCG) et M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S). J'invite les scrutateurs à se rendre auprès de M. Touma pour recevoir les bulletins. Nous allons procéder à cette élection sur les bulletins N° 5. J'invite les conseillers municipaux à regagner leur place afin de faciliter la distribution de ces bulletins.

Dès que les scrutateurs auront terminé ces distributions, je vous remercierais de bien vouloir rendre les bulletins et d'annoncer le nombre de bulletins distribués. N'oubliez pas les membres du bureau, sortants ou fraîchement élus.

Le scrutin est maintenant clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement du scrutin. Les deux anciens secrétaires, M<sup>me</sup> Martine Sumi et M. Pierre Scherb, accompagnent les scrutateurs et contrôlent le dépouillement.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

*Résultat de l'élection*

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Bulletins distribués: | 66 |
| Bulletins retrouvés:  | 65 |
| Bulletins blancs:     | 2  |
| Bulletin nul:         | 1  |
| Bulletins valables:   | 62 |
| Majorité absolue:     | 32 |

**Le président.** Sont élus: M. Pascal Spuhler (MCG) avec 34 voix, M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG) avec 32 voix; sont élus tacitement M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S) avec 30 voix et M. Alfonso Gomez (Ve) avec 30 voix. Bravo! Le bureau est maintenant complet. *(Applaudissements.)*

Je remercie deux nouveaux secrétaires de bien vouloir nous rejoindre au perchoir; Madame Ecuyer et Monsieur Spuhler, soyez les bienvenus.

## 6. Allocution du président élu.

**Le président.** Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, arrivé à Genève en 1985, de Moutier, dans le Jura bernois, ou dans la partie francophone du canton de Berne, j'avoue que je n'aurais jamais imaginé être un jour à cette place. D'ailleurs à l'époque mes notions de politique se limitaient à être séparatiste ou anti-séparatiste. Pour moi, j'avoue que la gauche et la droite étaient au mieux un choix de quelques personnes. Je suis désolé; entre-temps, j'ai appris.

Ce n'est qu'en 2006 que j'ai vraiment commencé à m'intéresser de plus près à la vie politique genevoise, en adhérant à ce moment-là au Parti radical de l'époque. Non pas que c'était le meilleur, mais c'était simplement le parti que je considérais comme étant le moins éloigné de mes valeurs personnelles. Aujourd'hui, même avec la fusion qui a suivi et la création du Parti libéral-radical, je suis toujours ravi de militer au sein de cette entité.

Ce soir je suis honoré qu'une majorité de cette enceinte me fasse confiance, et qu'une courte majorité me propulse à la fonction de président du Conseil municipal de la Ville de Genève, toujours deuxième ville de Suisse. C'est une fierté d'en arriver là.

Avant de vous faire part de mes espoirs de président du Conseil municipal, laissez-moi rendre hommage à mon prédécesseur qui vient de nous quitter. Il semblerait que ce soit la coutume selon laquelle le président commence par remercier son prédécesseur. Je le fais volontiers à l'attention de M. Carlos Medeiros. Certes, sa posture politique n'a pas toujours fait l'unanimité dans ce Conseil, mais je tiens quand même à saluer en lui la patience et l'objectivité dont il a fait preuve durant toute cette année, malgré les nombreux obstacles que nous avons rencontrés. Merci, cher Carlos, de m'avoir rapidement fait confiance et de m'avoir permis de découvrir en toi une personnalité attachante, bien souvent méconnue du grand public. Bon vent pour la suite de ta carrière!

Je pensais pouvoir m'autoproclamer premier président du Parti libéral-radical de ce parlement. Eh bien non; figurez-vous qu'en 1913 M. André Jaccoud – paix à son âme – avait déjà eu la même idée que moi et fut donc le premier président libéral-radical du Conseil municipal de la Ville de Genève. Depuis il y en a eu beaucoup d'autres.

Cette allocution de début de mandat est l'occasion de rappeler que le rôle de président du Conseil municipal est finalement peu politique, sauf lorsqu'il appuie exceptionnellement sur le bouton rouge ou vert pour trancher un vote qui, systématiquement, ne satisfait évidemment qu'une toute petite majorité de

ce Conseil. Le rôle de président est plus un rôle de chef d'orchestre, or vous savez que j'aime la musique populaire... Pour conduire ce parlement – ce délibératif comme certains aiment nous le rappeler –, je dispose d'un arsenal de règlements et de directives communaux et cantonaux. Même si ces documents sont très détaillés et incontournable, j'avoue qu'il manque pour moi un article essentiel, un article que j'aimerais d'abord voir inscrit dans les gènes, dans l'ADN de chaque conseillère municipale et de chaque conseiller municipal, un article qui prônerait trois choses: le respect, l'équité et le bon sens. Je trouve que, malheureusement, malgré l'arsenal de règlements et de tout ce dont nous disposons, ce sont quand même des éléments qui font cruellement défaut dans cette enceinte.

Je comprends que suivant la place qu'on occupe ces trois mots puissent avoir une signification bien différente, non pas sur une échelle de valeurs – je ne me permettrais pas –, mais en rapport avec des intérêts parfois très divergents. Néanmoins, je suis convaincu qu'avec un minimum d'efforts, nous disposons de toutes les qualités nécessaires pour mener des débats sereins et constructifs. Encore faut-il que chacun et chacune utilisent à bon escient les dons naturels dont ils disposent.

Je compte donc bien profiter de ma place centrale pour conduire nos débats de la manière la plus neutre et objective, mais surtout la plus efficace possible. Je ne vous rappelle pas le nombre de points que nous avons à l'ordre du jour, mais je compte bien essayer de faire accélérer les choses, et non pas ajouter simplement des séances supplémentaires. Ne comptez donc pas sur moi pour vous laisser partir dans de grandes envolées lyriques, dont le seul but est de contribuer à votre propre postérité.

Evidemment, je compte sur chacun de vous pour m'aider dans cette vision ainsi que sur les chefs de groupe et les membres du bureau – que je félicite pour leur fraîche élection – pour assurer un rôle de facilitateur et non pas d'agitateur. Il va sans dire que je compte aussi sur le soutien infaillible du personnel du Service du Conseil municipal, mais je crois qu'il n'est plus à démontrer.

Enfin, je tiens à remercier mon épouse – qui est certainement accrochée à son écran – et mes filles pour leur soutien. (*Rires.*) Vous n'avez pas remarqué, mais les *afters* sont terminées. Je ne leur ferai pas de dédicace tout de suite, mais je les remercie pour leur compréhension vis-à-vis de mon engagement politique et je les prie de bien vouloir m'excuser par avance pour cette année à venir et du fait que mon emploi du temps sera certainement pas mal sollicité.

Je vous remercie pour votre attention. Vive la Suisse, vive Genève et vive la Ville de Genève! (*Applaudissements.*)

## 7. Questions orales.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Monsieur le président, permettez-moi de vous transmettre toutes mes salutations et félicitations pour votre nouvelle élection. Je pense que ma question s'adresse à M. Pagani. La semaine passée j'ai été interpellé par un habitant du quai Capo-d'Istria qui m'a signalé qu'à la sortie du pont de la Fontenette, au rond-point regroupant plusieurs intersections, une construction de feux était malheureusement en cours, ce que j'ai moi-même pu constater. Or il était vraiment limpide qu'en mettant des feux ici, la circulation serait complètement bloquée. J'aurais voulu savoir si ces travaux étaient effectués sur votre demande ou sur celle de l'Etat.

**Le président.** Avant que M. Pagani vous réponde, je rappelle que les questions doivent être posées en une minute et que les réponses doivent être formulées en deux minutes.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, félicitations pour votre élection. Monsieur le conseiller municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons tenu une séance d'information publique pour les habitants des deux côtés de l'Arve, concernant la rénovation du pont de Carouge. En effet, le pont de Carouge sera obstrué par des travaux d'ici quelques jours et les gens devront descendre du tram, au bout de la rue de Carouge, afin d'en reprendre un à la place de l'Octroi. J'en profite d'ailleurs pour demander à la population qui devra prendre le tram de bien vouloir nous excuser pour cet effort-là. Toujours est-il que c'est pour le bien de ce pont et de nos deux municipalités que sa rénovation est prévue, vu son extrême vétusté.

En mesure préventive, nous avons décidé de faire des tranchées et de supprimer le rond central de ce rond-point en prévision d'un éventuel engorgement de voitures, afin que des feux régulent la circulation et fassent en sorte qu'il n'y ait pas d'encolonnements sur le quai Capo-d'Istria. Cette mesure est en cours de réalisation, mais les feux ne seront mis en place que si nous constatons cette problématique dans les premières semaines. Ce sont des coûts supplémentaires, alors qu'aujourd'hui ce sont des mesures relativement simples et bon marché qui ont été mises en place. Ai-je tenu les deux minutes, Monsieur le président?

**Le président.** J'en suis convaincu, Monsieur Pagani. Bravo et merci. Pourvu que cela dure.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Il fait horriblement chaud dans cette salle. Tout le monde est au courant, mais il faut au moins que quelqu'un le dise. Monsieur Pagani, on avait parlé il y a un certain temps de Traceroute en vue d'arranger le carrefour liant la rue Hoffmann, le parc Trembley, l'avenue Giuseppe-Motta et la rue du Grand-Pré. Cela a été fait, je vous remercie infiniment. La sécurité est là, mais pourquoi n'avez-vous pas continué sur ce bon élan et remis en état la rue Hoffmann et un bout de l'avenue Giuseppe-Motta qui souffrent énormément? Il y a des crevasses dans lesquelles les vélos et même les scooters se prennent.

Je sais que le phonoabsorbant a été posé et que les travaux suivent un canevas, toutefois certaines artères sont peut-être plus prématurément usées que d'autres. Votre département, dirigé par M. Betty ou M. Macherel, ne pourrait-il pas de temps en temps faire une dérogation et remédier en urgence aux problèmes de certaines rues qui souffrent énormément de la circulation et – entre autres – des bus?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en litige avec l'Etat de Genève concernant la question de l'entretien des routes cantonales qui passent sur notre territoire municipal, à savoir les 41,5 km que le Grand Conseil devrait nous aider à entretenir. La Cour des comptes nous a donné raison à tel point que même au niveau du comparatif des coûts, nous sommes en dessous des normes usuelles. On fait des économies, mais toujours est-il que je n'ai pas assez d'argent. On reçoit péniblement 8 millions de francs. Cette année encore il nous manque 400 000 francs par rapport à l'accord que nous avons passé avec l'Etat de Genève. Je réponds donc péniblement à la demande des habitants, notamment la demande lancinante que vous avez citée, je n'ai pas besoin d'y revenir. Celle-ci nous a fait envisager une mesure importante. Toutefois j'aimerais bien pouvoir continuer d'entretenir nos routes de manière systématique. Nous avons un programme, mais j'attends de régler ce litige avec l'Etat.

Monsieur le président, j'en profite pour annoncer que j'ai proposé à l'Etat de tout reprendre: les ponts et les 41,5 km d'artères cantonales, puisqu'il ne nous donne pas les moyens de les entretenir. On verra comment l'Etat se situe pour reprendre les choses qu'il doit nous aider à entretenir.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Je transmets une question qui, je pense, s'adresse à M. Sami Kanaan, de la part de personnes connaissant mon engagement envers les handicapés. Celles-ci m'ont relayé les inquiétudes de Dansehabile qui est une compagnie de danse inclusive, qui pratique également avec les personnes handicapées et qui aurait reçu une lettre au mois de mars selon laquelle elle perdrait sa subvention de 30 000 francs. Je voudrais juste connaître les motivations, si c'est effectivement le cas.

**Le président.** On vous répondra demain, Madame Burger. La parole est à M. Lionel Ricou.

**M. Lionel Ricou (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les infrastructures cyclables. Le peuple a accepté il y a quelques années l'initiative IN 144, concrétisée actuellement au Grand Conseil par le projet de loi PL 11791 qui est en traitement. Dans ce projet de loi, il est fait mention que la Ville contribuerait à hauteur d'un montant équivalent à celui de l'Etat pour développer les infrastructures cyclables. Le projet de loi prévoit un investissement de 8 millions de francs pour les infrastructures cyclables. Ma question est la suivante: quelles sont les intentions de la Ville à l'égard de celui-ci? Est-ce que vous pouvez confirmer que la Ville a bien l'intention de s'engager à hauteur de 8 millions de francs pour les infrastructures cyclables?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je profite de cette question orale pour vous renvoyer à la fiche de la priorité 5 du Plan directeur communal (PDCoM) concernant la mobilité. Nous proposons toutes les années, voire tous les deux ans, une actualisation de nos efforts. En ce qui concerne les pistes cyclables, nous avons 100 km de pistes cyclables en 2009 et nous avons 122 km actuellement. Nous avons rempli 50% des objectifs du PDCoM concernant les pistes cyclables.

En effet, j'ai rencontré M. Barthassat – comme nous le rencontrons régulièrement tous les deux mois dans le cadre des discussions bilatérales relatives à la mobilité – et j'ai conclu avec lui un accord visant à vous présenter un budget sur quatre ans. Il s'agit d'une proposition spécifique pour mettre en œuvre avec lui et à ses côtés un programme visant à atteindre les objectifs complets du PDCoM qui, de fait, permettra de relier l'ensemble des pistes cyclables de notre ville, quand je prendrai congé de cette enceinte.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. De nombreux espaces publics, des bâtiments, des places, etc. sont inaugurés, et nous en sommes tous très heureux, mais nous croyons que les inaugurations correspondent en fait à la fin du chantier. Or nous pouvons constater que, malgré les inaugurations, les travaux ne sont de loin pas toujours terminés et que les chantiers durent. Ma question est toute simple: serait-il possible d'inaugurer les bâtiments ou les espaces uniquement lorsque leur chantier est vraiment fini, et non avant? Je peux vous donner des exemples: le chemin Eugène-Rigot, la place Saint-Gervais ou encore le square Chantepoulet; il y en a beaucoup.

## Questions orales

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, là je tomberais de ma chaise si je ne me pinçais pas. Vous prétendez que nous inaugurons des espaces publics avant que les chantiers ne soient terminés, mais prenons le cas du square de Chantepoulet puisque nous l'avons inauguré, bien que, cela a été dit, nous n'avons pas posé le revêtement définitif, car le climat ne s'y prêtait pas. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas inaugurer ces places, ni les mettre à disposition ni encore les ouvrir à la population.

Je prends le cas de la place du Rhône: nous avons inauguré la place du Rhône aujourd'hui, mais elle est déjà ouverte depuis une semaine. Vous me demandez donc de ne pas ouvrir ces espaces publics tant que je ne les ai pas officiellement inaugurés, avec coupure du ruban? Je trouve que c'est absurde. Vu l'engouement – et je vous donne rendez-vous sur la place du Rhône –, j'entends bien pouvoir faire profiter le plus rapidement possible ces places dès le moment où l'on enlève les protections de chantier, certes dans des conditions peut-être un peu précaires, mais je ne saurais attendre des procédures, des décisions ou des positions des uns et des autres sur des éléments un peu incongrus. Je me permets de vous répondre de cette manière-là, Monsieur le conseiller municipal.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse au maire, M. Barazzone, et a trait au parc à chiens du parc Bertrand dans lequel il y a visiblement de très nombreuses nuisances, notamment le soir, de nombreuses plaintes et peut-être pas suffisamment de contrôles. J'aimerais vous demander, Monsieur le maire, si vous pouvez intensifier les contrôles de façon à mettre fin à cette problématique dont de nombreux habitants se plaignent, même en croisant par hasard un conseiller municipal dans la rue.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Tout d'abord j'aimerais vous féliciter, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire.

*M. Guillaume Barazzone, maire.* Ensuite, j'aimerais répondre au conseiller municipal que nous avons été alertés. Mes services sont au courant, et nous intensifierons la présence d'agents de la police municipale dans la zone que vous avez citée, en l'occurrence dans le parc Bertrand.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture. Nous avons gagné et largement gagné les référendums. On peut s'en réjouir, mais on peut aussi être surpris – et le monde culturel l'est – de la prise de position que vous avez adoptée dans la *Tribune de Genève*, par cette annonce d'audit qui sera fait en interne par le Contrôle financier pour mesurer l'efficacité. S'agissant des arts et de la culture, j'aimerais savoir ce que vous entendez par efficacité: comment se calcule l'efficacité dans la culture et comment est-ce que le Contrôle financier est outillé pour réaliser ce travail? Je suis assez étonnée. Pouvez-vous simplement développer vos intentions sur un audit qui est comme une douche froide pour le monde culturel après la victoire que nous avons eue dimanche?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** A mon tour de vous féliciter pour votre élection, Monsieur le président; je le répète, mais je le fais avec plaisir. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question, car elle me donne l'occasion de clarifier un malentendu. Nous ne mesurerons évidemment pas l'efficacité dans le domaine culturel et artistique en particulier, car cela me paraît difficile. L'audit en question est évoqué depuis plusieurs mois, depuis le débat budgétaire 2017. Vous vous le rappelez, j'ai toujours dit et toujours répondu que sur le principe nous n'avions rien à cacher, qu'il est commun de faire de temps à autre un audit sur les prestations et sur la manière dont l'administration fonctionne.

Il se trouve qu'un certain nombre de groupes qui se trouvent être majoritaires dans ce Conseil ont demandé un audit. J'ai toujours dit que je ne le ferai pas en pleine campagne de votations. Je fais une parenthèse: je suis entièrement d'accord avec vous, ce fut une très belle victoire pour la culture dimanche, et on la doit largement à l'exceptionnelle mobilisation des milieux culturels. Je rends hommage à leur extraordinaire organisation ainsi qu'à leur engagement. L'enjeu du 5 juin dépassait le cadre culturel, mais il est vrai que c'était le sujet le plus souvent évoqué.

Pour revenir à la question de l'audit, j'ai toujours dit que je ne le ferai pas pendant la campagne de votations, au risque que la sérénité ne soit pas de mise. Toutefois il s'agit de rassurer le Conseil municipal sur le fait que ces fonds sont bien gérés et me permet également de préciser qu'en aucun cas il ne s'agit d'un audit sur l'action des acteurs culturels eux-mêmes, mais sur la manière dont ces fonds sont attribués et gérés chez nous, sur la façon dont fonctionnent les commissions de préavis, quels sont les critères d'attribution, la manière dont ils sont suivis et la manière dont nous faisons le reporting.

Il s'agit d'un audit de notre propre fonctionnement dans ce domaine et de démontrer – je l'espère, mais on verra bien, le Contrôle financier est indépendant –

## Questions orales

que cela correspond aussi à des objectifs de politiques culturelles tels que je les ai définis, car c'est un des enjeux qui revenaient régulièrement. Ce n'est en aucun cas un audit de ce que font les acteurs culturels eux-mêmes, car je pense qu'ils font très bien leur travail. D'ailleurs, les rares fois où il y a un souci, par exemple dans les comptabilités, on les vérifie et, si nécessaire, on fait des examens ponctuels.

Je vous remercie de votre question qui me permet de clarifier ce malentendu. Peut-être que le timing était un peu particulier. Si on reprend mes déclarations sur ce sujet depuis le mois de janvier, on s'apercevra que j'ai toujours dit qu'on ferait cet audit une fois que la votation serait terminée. Je viens d'informer la commission des finances que je suis prêt à donner plus de précisions dans ce domaine.

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse à la même victime que celle concernée par la question précédente et a trait au Grand Théâtre. Je viens aux nouvelles, Monsieur le conseiller administratif, parce que je m'inquiète. Où en est la subvention cantonale du Grand Théâtre? N'a-t-elle pas été décidée par le Grand Conseil tel que le Conseil d'Etat l'avait suggéré et tel que je croyais que la Ville et le Canton s'étaient mis d'accord pour qu'elle soit proposée? Quelles sont les conséquences de ce changement sur le budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre? Cela ne rendra-t-il pas ce budget déficitaire? Est-ce que l'on ne risque pas de voir quelqu'un nous demander une subvention extraordinaire pour équilibrer le budget? Quelle signification peut-on donner à ce refus éventuel du Grand Conseil d'assumer les engagements du Conseil d'Etat? Quelle signification peut-on lui donner dans le cadre de la répartition des tâches et des compétences culturelles entre la Ville et le Canton? Et enfin, faudra-t-il demander un audit du Grand Conseil pour savoir comment il est capable de tenir les promesses du Conseil d'Etat?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'instituts d'audits qui oseraient auditer un parlement, et c'est tant mieux ainsi, car on est dans le jeu démocratique. Plaisanteries mises à part, je serai bref, je me réjouis de la décision du Grand Conseil qui constitue une nette amélioration par rapport à ce qu'avait voté la commission des finances du Grand Conseil. C'est vrai que nous n'avons pas obtenu le vote intégral du projet de loi d'origine, mais nous avons obtenu un compromis qui est quand même tout à fait intéressant, puisque le Grand Conseil a au moins accepté les contributions prévues et négociées pour les deux premières années du projet de loi d'origine, soit 500 000 francs en 2015 et 2 millions en 2016.

Ce qui n'a effectivement pas été accepté, c'est la suite du projet de loi, qui a été mise en suspens. Le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat de revenir avec un projet de loi une fois que les discussions sur la suite d'une nouvelle répartition des tâches auraient avancé. Sur ce sujet, Monsieur le conseiller municipal, et je le dis ici de manière tout à fait claire et ferme, je peux vous attester que si ces discussions concernant le Grand Théâtre notamment, mais aussi la Bibliothèque de Genève et l'Orchestre de la Suisse Romande – ce sont les trois qui sont cités – se déroulent, le Conseil municipal y sera pleinement associé, dans la mesure où il s'agit d'institutions dans des bâtiments municipaux avec du personnel municipal et avec toute une série d'enjeux qui concernent le Conseil municipal. Le jour venu, nous viendrons vers vous, bien en amont de toute décision dans ce domaine.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Je me fais le porte-voix de quelques membres du Club d'ainé-e-s des Pâquisards. Les Pâquisards, comme leur nom l'indique, regroupe des gens qui sont attachés à leur quartier, comme peu de personnes peuvent l'être. Ils y sont nés, y ont grandi et y vivent. Jusqu'à présent ils pouvaient disposer d'un local à la rue Jean-Charles-Amat. Toutefois ils ne comprennent pas pourquoi depuis quelque temps ce local n'est plus à leur disposition. Ils n'ont pas été informés de savoir ni pourquoi, ni comment, ni quand ils pourraient réinvestir sinon ce local, du moins un local. C'est à ce sujet que je vous demande quelques informations.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Bravo, Monsieur le président. Je ne pouvais manquer de vous féliciter à mon tour.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative.

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Madame la conseillère municipale, comme vous j'ai eu le plaisir de participer à la croisière des aînés. J'y ai même rencontré M<sup>me</sup> Zosso qui est une Pâquisarde très attachée au Club d'ainé-e-s. Vous savez peut-être que le Club d'ainé-e-s des Pâquisards, comme tous les clubs d'ainé-e-s, est actuellement en rénovation, grâce au vote de votre Conseil. La rénovation du Club d'ainé-e-s des Pâquisards s'achèvera bientôt, et j'espère que nous aurons le plaisir d'inaugurer ensemble ces magnifiques locaux en septembre. En attendant je veillerai à ce que le Service social éclaire la question de savoir où ils peuvent se réunir durant ce petit temps où il faudra encore patienter. Néanmoins sachez que nous sommes très attentifs à la situation des aînés et nous sommes conscients que, pour lutter contre l'isolement des aînés, il faut justement créer des opportunités en termes de locaux pour qu'ils puissent avoir une vie collective.

**M. Michel Nargi (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Comme vous le savez, suite à l'incendie aux Minoteries, à l'heure actuelle il y a toujours une forte odeur de fumée dans les immeubles, surtout aux numéros 3 et 5. Comme vous le savez, les locataires sont de couches sociales différentes, il y a des personnes à mobilité réduite, handicapées, malades et autres. Là où l'incendie s'est déclaré, au deuxième étage, il y a un locataire avec une lourde pathologie pulmonaire, et il continue de respirer cette fumée. Ma question est la suivante: que pensez-vous faire et, surtout, quand?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, comme vous le savez, des incendies multiples se sont déclarés aux Minoteries, et notamment un dernièrement qui a endommagé l'ascenseur que nous venions de réparer et de changer complètement, ainsi que le hall d'entrée. Effectivement, le feu a léché toute la façade et a répandu de la fumée et de la suie dans toute l'allée. Nous nous sommes excusés auprès des locataires. Nous avons fait en sorte que la gêne occasionnée soit la plus réduite possible. Je tiens à vivement remercier la protection civile et l'ensemble des personnes de l'encadrement social. Je suis allé manger avec eux dernièrement et les ai remerciés de l'action qu'ils ont menée pour se mettre immédiatement à disposition en vue d'alléger les difficultés que nos locataires ont rencontrées suite à cet incendie.

Deux bonnes nouvelles quand même: d'une part la police a mis la main sur une des personnes qui a déclenché cet incendie, ce qui fait qu'en tout cas les déprédations sont sous contrôle – si j'ose dire –, d'autre part l'ascenseur a été remis en fonction très rapidement. Il y a des odeurs, mais je suis monté dans l'allée il y a trois jours, et ces odeurs se sont déjà passablement dissipées; elles se dissiperont tout à fait. C'est la première fois que j'entends cette doléance. Demain matin ma collègue Esther Alder et le service de médiation que nous avons mis en place pour organiser les déplacements des locataires se rendront sur les lieux, puisqu'ils devront se déplacer allée après allée au fur et à mesure des rénovations. Nous envisagerons une solution si cette gêne persiste.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder et concerne l'utilisation du «square Monthoux»; c'est une grande cour entre la rue de Monthoux, la rue de Zurich, la rue des Pâquis et la rue de Berne, qui a été utilisée pour des activités avec des enfants à plusieurs reprises, en 2014 pour la dernière fois je crois. Les Unités d'action communautaire (UAC), avec les Créateurs, proposaient des activités aux enfants après l'école. Ce projet n'a pas continué, au regret de bien des familles avec enfants. En effet, il y a peu de lieux au centre du quartier avec des jeux pour les enfants. De plus, il y aura prochainement la rénovation de l'école de Pâquis-Centre, donc moins

d'utilisation possible des jeux dans le préau. Est-ce que votre département prévoit d'utiliser de nouveau cette cour? Si oui, comment? Et, si non, pour quelle raison?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, nous avons effectivement un très joli partenariat avec les Créatelières, s'agissant de l'animation de ce petit square, qui est un îlot dans les Pâquis. Lors de négociations avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, nous avons exprimé notre souhait selon lequel certaines tranches horaires répondant le plus aux besoins des enfants soient couvertes par les Créatelières. Malheureusement, cela n'a pas été possible pour eux. Je suis tout à fait prête à soutenir un projet qui irait dans le sens d'une animation, mais qui réponde aussi aux besoins que nous avons, et qui ne soit pas uniquement aménagé en fonction des disponibilités des uns et des autres. Il s'agit d'une animation pour les enfants, sur le temps parascolaire, sur le mercredi après-midi et sur les plages de 16 h à 18 h. Nous sommes tout à fait ouverts à ces activités. Il y a de toute façon le contrat de quartier des Pâquis par lequel ces choses pourraient être travaillées. J'attends des projets. Ce serait en effet tout à fait dommage que ce square reste sans animation. Je partage votre préoccupation, chère Madame.

**M. Jean Zahno (UDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je vous ai envoyé des photos concernant ce que je m'appête à vous raconter. Il s'agit de l'entretien des façades de l'école de Contamines. Comme vous l'avez vu sur la photo, ces façades sont noircies par le temps et par l'eau; est-ce un défaut d'architecture ou un manque d'entretien? D'autre part, le week-end dernier a eu lieu la fête de quartier, et nous tenions un stand avec une association. En regardant latéralement l'école Peschier, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une bande en bois qui se craquelait. Je pense que c'est également un manque d'entretien. L'école a été construite il y a peu de temps. C'est assez haut, donc on ne peut pas vérifier directement si c'est craquelé ou si c'est une œuvre d'art. Alors je pose la question au magistrat pour savoir ce qu'il en pense, s'il a déjà étudié le cas, et afin de déterminer ce qu'il faudrait faire pour en tout cas maintenir l'entretien de l'école de Contamines, car je crois qu'il est nécessaire de faire quelque chose.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, j'ai effectivement constaté que vous m'aviez envoyé deux photos. Toujours est-il que c'est une école qui a été construite dans les années 1960, et on pensait que le béton ne devait pas être protégé, du moins les rebords de balcon. Malheureusement, la pluie s'incruste dans le béton et celui-ci se noircit. C'est un problème tout à fait naturel d'ailleurs prévu par certains architectes qui valorisent ce type de conception. Chacun a ses goûts et ses couleurs... En ce qui concerne

l'ensemble du patrimoine des 66 écoles – l'école de Chandieu s'ajoutera au lot, étant donné qu'on l'inaugurera en septembre de cette année –, nous avons fait un inventaire avec la méthode Stratus sur les bâtiments du patrimoine financier de la Ville, c'est-à-dire sur les 325 immeubles locatifs qui nous rapportent de l'argent par les loyers. Selon cette expertise avec la méthode Stratus, 62 écoles ont un indice en-dessous du seuil de 0,5. Ce n'est pas le cas de trois écoles: Pâquis-Centre – mais vous êtes nantis d'une proposition à ce sujet –, l'école Peschier et l'école de Champel, que l'on a commencé à rénover dernièrement. Dès lors que les travaux seront finis dans l'école Peschier, nous nous attaquerons à la problématique de l'école de Contamines. Nous sommes en train de finir la rénovation. Nous avons encore cet objet à remettre à niveau et nous serons «nickel chrome», si j'ose dire, du point de vue de l'entretien de nos écoles.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Monsieur le président, félicitations à votre bureau et à vous-même pour cette nouvelle investiture.

**Le président.** Merci.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Je voulais poser une question à M. Pagani ou à M. Kanaan. J'ai vu avec grande joie que les travaux préparatoires de la Nouvelle Comédie avaient démarré. C'est très satisfaisant de voir qu'un nouvel édifice, qu'un nouveau lieu phare de la culture genevoise est en train de naître, mais je voulais aussi revenir sur le débat que l'on a eu ici au Conseil municipal pour connaître la destinée de la Comédie actuelle. Vous vous souvenez qu'on vous avait signifié que l'on voulait vendre ou louer d'une façon raisonnable ce bâtiment, et je voulais savoir quelles étaient les démarches entreprises par le Conseil administratif sur ce sujet. Je tiens à rappeler qu'une délibération a été produite à cet effet par le Conseil municipal, laquelle est contraignante, et j'espère que vous avez écouté la majorité du Conseil municipal.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Nous nous réjouissons que le chantier commence. Cela n'a pas été simple; je rappelle le chemin très semé d'embûches de ce projet, que ce soit ici ou au Grand Conseil. Je me réjouis que le Grand Conseil ait joué le jeu, avec les 45 millions de francs. Je rappelle aussi que la nomination de la nouvelle direction est en cours, puisque nous avons mis au concours le poste de la direction de cette Nouvelle Comédie, dont nous espérons évidemment qu'elle sera à la hauteur de nos attentes.

Concernant la Comédie actuelle, nous sommes en train d’imaginer les différents scénarii possibles. Bien entendu nous tenons compte de la délibération que vous avez émise qui évoque les possibilités de la vente ou d’un droit de superficie. C’est clair qu’une vente frontale risque de susciter beaucoup d’oppositions; on veut surtout vous proposer quelque chose qui soit idéalement consensuel. Je sais que, par exemple, les hautes écoles genevoises, notamment la Haute école de musique et la Haute école d’art et de design, se sont montrées intéressées par ce bâtiment – et c’est une très belle option. Evidemment, elles ne l’achèteront pas, mais un droit de superficie peut être envisagé à certaines conditions. On est en train d’examiner toutes les options. On viendra vers vous, on n’oublie pas le dossier.

**M. Jean-Luc von Arx** (DC). Ma question s’adresse au magistrat de la culture, Sami Kanaan, et concerne la Fête de la musique. Je ne sais pas si le nom «Icebreakers bluesman» vous dit quelque chose, mais c’est un groupe genevois qui sollicite depuis de longues années de pouvoir jouer lors de la Fête de la musique. La question est simple: quelle est la procédure pour être sélectionné et pouvoir enfin réaliser ses rêves d’être une fois sur la scène genevoise lorsque l’on est en groupe et que l’on souhaite participer à la Fête de la musique? Je vous pose cette question, car il y a évidemment beaucoup de rancœur et de déception derrière ces demandes de gens qui ne sont pas acceptés et qui aimeraient bien avoir une réponse de votre part.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Pour ce groupe en particulier je vous répondrai ultérieurement, car je n’ai évidemment pas en mémoire le nom de tous les nombreux groupes qui postulent. Nous avons chaque année plus de 1000 postulations dans tous les domaines musicaux genevois, ce qui montre la vitalité de la scène musicale genevoise. Cette année, nous avons 500 places, soit moins que les autres années, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles je ne reviens pas ici, notamment d’économie. Néanmoins cela prouve que les places sont – entre guillemets – «chères», mais on essaie d’organiser un tournus. Ce peut être un malentendu ou un problème de procédure. Vous me donnerez les coordonnées de ce groupe, et je vérifierai exactement ce qui leur est arrivé, car nous essayons dans la mesure du possible, au cours des années, de valoriser la très grande richesse et la très grande diversité de la Fête de la musique, qui est effectivement une scène majeure pour tous les musiciens genevois.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (DC). Ma question s’adresse à M. Sami Kanaan et concerne encore une fois les vestiaires de la piscine des Vernets qui manquent de fermetures. Il m’a fait comprendre que des commandes avaient été faites pour réparer ces portes. Or cette réponse date du mois de février...

**Le président.** On vous répondra demain. La parole est à M. Sami Gashi.

**M. Sami Gashi (DC).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Des travaux ont débuté sur l'avenue d'Aire le 1<sup>er</sup> février 2016 et devaient se terminer le 30 avril 2016. Or, ils restent inachevés à ce jour, provoquant une gêne importante pour les habitants et le trafic. Pourriez-vous nous indiquer les raisons de ce retard et la date prévisible d'achèvement de ces travaux?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les travaux de l'avenue d'Aire ont été entrepris, et durant le cours de ces travaux des changements ont été opérés à la demande des habitants pour modifier le carrefour, comme vous l'avez constaté. En plus de ça les Services industriels de Genève sont venus avec un certain nombre de tuyaux. La Direction générale des transports nous a imposé des modifications de chantier pour laisser le trafic se dérouler. Je le regrette infiniment et je prie les habitantes et les habitants qui subissent ces désagréments de bien vouloir nous en excuser, mais c'est comme ça à Genève. On doit ménager la chèvre, le chou, le pont et tutti quanti.

Malheureusement, on ne peut pas fermer une route – ce qui serait logique –, dévier le trafic et faire tout ce qu'il y a à faire. Voyez ce qu'il se passe à la rue des Belles-Filles et le temps qu'il a fallu pour arriver à cette belle réalisation en pavés. On a mis trois ans. Je suis désolé, mais c'est comme ça. Dès le moment où l'on ouvre une route, tout le monde veut passer ses tuyaux, alors qu'on a mis en place depuis deux ans un système de coordination des chantiers. Il fonctionne plus ou moins bien pour les nouveaux chantiers – je l'espère; en tout cas il me semble. Je suis désolé de constater comme vous que l'on est en train de faire du patchwork dans notre ville, contrairement à d'autres villes qui ferment les artères, dévient le trafic et remettent l'artère en état très rapidement. Je le constate, c'est comme ça.

**M. Pierre Scherb (UDC).** Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani. Je me réfère à la feuille de route du Conseil administratif de la législature 2015-2020. Je constate, ce qui n'est pas étonnant vu la composition du Conseil administratif, qu'il s'agit d'un programme bien ancré à gauche. En effet, sur huit pages de propositions de dépenses plus ou moins utiles, il n'y a que six lignes consacrées à la question des finances saines. Je me demande si ce sujet important a vraiment été traité par le Conseil administratif avec toute l'attention nécessaire. A la page 3 de cette feuille de route, on peut lire que les déplacements sont facilités grâce à une préférence donnée à la mobilité douce et aux transports collectifs. Or, la Constitution de la République et Canton de Genève prévoit en son article 190 d'encourager la mobilité douce, tout en garantissant la liberté individuelle du

choix du mode de transport. Monsieur Pagani, quelle garantie pouvez-vous nous donner que la Constitution et le libre choix du mode de transport soient respectés?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, j'ai l'impression que l'on n'a pas vécu le même week-end, les uns et les autres. Lors de la votation sur la traversée de la rade, on a voté un contre-projet que le Conseil administratif a d'ailleurs soutenu. J'étais contre l'initiative, mais toujours est-il que la logique du contre-projet est d'apaiser les quartiers en ville et de favoriser la mobilité douce; j'entends encore l'écho des propos de M. Barthassat dans la campagne qui a été menée. Et puis, la traversée du lac résoudra un certain nombre de problèmes, notamment celui des ondes vertes autour du U de la rade. Il y a eu un contre-projet, Monsieur Scherb, et je trouve que c'est un compromis acceptable qui, je l'espère, sera mis en route, en respectant bien évidemment la Constitution genevoise. Je ne comprends pas les motifs de vos récriminations en ce qui concerne les options prises par le Conseil administratif dans sa feuille de route. Elles sont tout à fait en ligne avec le contre-projet et le compromis sur la mobilité qui a été passé – sanctifié, si j'ose dire – par le corps électoral.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. J'ai lu avec intérêt un article d'Etienne Dumont dans le *Bilan* du 2 juin. Il y faisait allusion au fait que le Musée d'art et d'histoire (MAH) n'était plus représenté au sein de la Conférence des musées suisses depuis 2011, laissant évidemment entendre que le fait que nous ayons engagé un directeur ne maîtrisant pas l'allemand était l'une des causes de cette absence. Ma question comprend plusieurs sous-questions qui découlent les unes des autres: est-ce que c'est vrai? Est-ce que vous êtes informé de cela? Si oui, est-ce une chose normale que le MAH qui a la prétention d'être un musée important au niveau européen ne le soit pas au niveau suisse? Enfin, cela amène aussi à se questionner sur l'importance de cette conférence, puisque Genève n'y participerait pas – je mets le conditionnel.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vérifierai ce point précis, mais cela m'étonne beaucoup. En effet, le MAH, l'une des plus grandes institutions muséales de ce pays et des plus polyvalentes, est très actif dans les réseaux suisses et nous l'y incitons, comme la plupart des musées genevois, tant les Conservatoire et Jardin botaniques dans leur réseau spécialisé que le Muséum d'histoire naturelle.

La Conférence des musées suisses est importante et tient chaque année un congrès sur les enjeux des musées en Suisse; le prochain aura lieu fin août. Ce congrès réunit des spécialistes, mais aussi des responsables au sens large et des

acteurs de la scène muséale suisse. J'ai beaucoup incité les musées genevois à renforcer leur présence au niveau suisse, en supposant que cela ait été nécessaire. D'ailleurs dans les champs plus politiques et institutionnels nous avons nous-mêmes renforcé notre présence à la Conférence des villes en matière culturelle. Il y a un groupe de travail qui s'occupe de politiques muséales dans lequel mon département est représenté, car la Confédération est en train de faire évoluer ces critères de soutien à des musées en Suisse, et nous espérons que Genève puisse, contrairement à ce qui était le cas jusqu'à présent, obtenir une part de cette manne qui n'est certes pas généreuse, mais qui n'est tout de même pas négligeable.

Aujourd'hui il n'y a que des musées alémaniques qui sont soutenus par la Confédération. Nous avons tout à fait intérêt à être présents à tous les échelons de la politique fédérale en matière culturelle. Moi-même je siège au Dialogue culturel national qui réunit le Conseil fédéral en charge de la culture, l'Office fédéral de la culture, Pro Helvetia, une délégation des Cantons et une délégation des Villes. J'ai même l'honneur de présider cette instance en 2016. Il y a des tournus pour le comité, car tous les musées n'en sont pas membres en permanence. Cela dit je vérifierai de manière plus précise comment le MAH est représenté et je vous répondrai ultérieurement.

**M. Vincent Subilia (LR).** Monsieur le président, je me joins aux nombreuses félicitations qui vous ont été adressées ainsi qu'au bureau. Ma question s'adresse au magistrat Pagani. En réalité elle est double mais connexe, puisqu'elle a trait à des bâtiments qui ont été rénovés à grands frais, souvent par la Ville de Genève, et dont l'utilisation, plus exactement la non-utilisation, pose aujourd'hui question. Le premier d'entre eux se situe à la place des Augustins. Je crois comprendre que s'y situe un kiosque qui malheureusement aujourd'hui ne jouit pas de l'usage qui devrait lui être réservé dès lors qu'il n'est pas exploité, alors qu'il a été rénové à grands frais, selon mes sources. Je serais ravi d'avoir vos explications à ce propos.

Le second bâtiment, dans le même registre, se situe pour sa part sur la plaine de Plainpalais. Il s'agit de ce que l'on appelait communément une barcelonnette. Il se trouve à la pointe de la plaine et, là aussi, il semblerait qu'il ne fonctionne pas à pleine satisfaction du public, peut-être pour des raisons d'ordre privé ou à cause de l'affectation qui lui aurait été réservée. J'aurais donc souhaité des explications de la part du magistrat – et je l'en remercie – quant à ces doubles investissements qui ne semblent pas produire le retour que l'on pourrait raisonnablement escompter.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je profite de répondre à cette question pour vous préciser que je ne suis que prestataire de service. J'ai remis entre les mains de M<sup>me</sup> Esther

Alder le kiosque aux Augustins auquel vous faites allusion, destiné dans un premier temps au Service de la jeunesse, qui avait un projet. Malheureusement, ce projet n'a pas pu être réalisé. Ensuite M. Guillaume Barazzone s'est enquis de la situation et a trouvé un utilisateur temporaire de ce bâtiment. Je n'ai fait que mon boulot, si j'ose dire, de remettre à niveau ce bâtiment et de faire en sorte qu'il puisse être exploité comme il le mérite, car il s'agit d'une aubette qui a une valeur historique et qui est assez emblématique d'une certaine époque de notre ville.

En ce qui concerne les barcelonnettes que le Conseil municipal a achetées en votant un budget de 180 000 francs pour chacune, nous les louons à peu près pour 45 000 francs de revenu à l'année. En principe en cinq ou six ans ces achats sont remboursés et après c'est tout bénéfice pour la municipalité, puisqu'elles sont prévues pour rester neuf ou dix ans. Nous devons les renouveler, vu leur état de dégradation. Certaines sont dégradées, d'autres tiennent le coup. Je suis assez étonné de la résistance de ces bâtiments, d'autant plus qu'ils subissent de temps en temps de incivilités.

Cela dit, pour le petit banc de glaces qui se trouve à la pointe de la plaine de Plainpalais, nous avons un gérant qui a jeté l'éponge, car c'est vrai qu'il est relativement mal situé, vu l'ombre qu'il y a à la pointe; ensuite, un autre a repris. Là aussi je suis prestataire de service. M. Guillaume Barazzone pourrait vous répondre, mais je le fais bien volontiers. Des problèmes d'ordre personnel, juridique et de gestion qui peuvent arriver à n'importe quel commerçant sont survenus, et malheureusement on a une gestion un peu chaotique, pour le moins, de ce banc de glaces.

**M. Olivier Wasmer (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. Monsieur le magistrat, j'ai appris que depuis quelque temps la Ville de Genève paie 100 francs à chaque musicien qui participe à la Fête de la musique, qui est une fête gratuite depuis le début. Alors même que la dette devient colossale et qu'il y a des problèmes financiers énormes, on peut s'étonner que la Ville paie ces montants à des musiciens qui, pour la plupart, sont membres d'associations subventionnées et qu'au demeurant la grande majorité d'entre eux sont des amateurs qui ne demandent qu'une chose, comme l'a dit mon collègue M. von Arx, c'est de jouer, et de jouer gratuitement, pour l'honneur et pour le plaisir. On a donc tous compris que ces 100 francs payés à des musiciens n'ont pas beaucoup de raison d'être, si ce n'est peut-être un rôle d'arrosage à des fins électorales. Je voulais savoir si la Ville allait continuer cette pratique de payer tous ces musiciens. Vous comptez le nombre de musiciens qui jouent à la Fête de la musique, les chœurs, les orchestres qui sont généralement composés d'une cinquantaine de musiciens, et vous multipliez cela par 100 francs. J'aimerais savoir quel est le montant que la Ville paie, et si elle continuera de le payer à l'avenir.

**Le président.** La parole est à M. Sami Kanaan.

*M. Pascal Holenweg.* Je suggère un audit.

**Le président.** S'il vous plaît...

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** (*Rires.*) Merci, Monsieur le président. On ne va peut-être pas faire trop d'audits à la fois. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Effectivement, c'est bien avant mon entrée en fonction que cette pratique, comme vous dites, d'un dédommagement a été introduite, parce qu'on ne peut pas parler de rémunération à tous les musiciens, de manière équitable. Il y a une majorité de professionnels, mais il y a également beaucoup d'amateurs. Il y a aussi bien des ensembles de type fanfare ou chorale de musique que des ensembles classiques ou des ensembles de musiques actuelles. Pour la plupart, c'est une contribution symbolique pour les remercier de participer; ce n'est pas ça qui changera les finances de la Ville. Je crois que la votation de ce week-end a montré que les Genevoises et Genevois étaient majoritairement attachés à une offre culturelle diversifiée dans les conditions actuelles.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Monsieur le président, je tiens à vous féliciter pour votre brillante élection, ainsi que tout le comité. Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et concerne l'école des Crêts-de-Champel. En effet, les travaux devaient s'achever à la fin de cet été pour que l'école puisse ouvrir à l'automne. Il semble qu'il y ait un retard certain. De surcroît, des classes sont à l'école Peschier et il est prévu d'installer les containers pour aller aux Pâquis pour la réfection de l'école de Pâquis-Centre. On a une espèce de jeu de domino... Par conséquent, pourriez-vous nous dire quand les travaux seront terminés à l'école des Crêts-de-Champel pour que la suite en cascade puisse se poursuivre, puisqu'il y aura également la rénovation de l'école de Pâquis-Centre?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous avez effectivement vu juste. Nous avons pris du retard sur le chantier, notamment avec les façadiers; nous avons des problèmes avec l'entreprise qui nous livre ces façades. Il y a eu un certain nombre de malfaçons qui ont dû être rectifiées selon les normes usuelles. Nous avons dû demander à l'entreprise de les modifier. Malheureusement nous ne pourrions pas livrer cette

école en temps et en heure, c'est-à-dire début septembre. Nous devons donc laisser les containers jusqu'à la fin de cette année. Le déménagement se déroulera six mois plus tard, pendant les vacances de Noël. J'en suis désolé, mais parfois les chantiers subissent des impondérables qui nécessitent ce genre de dispositions. Une fois de plus, je demande toute la compréhension voulue aux parents de ces élèves, aux enfants et au corps enseignant pour faire en sorte de déménager non pas pendant les vacances d'été, mais pendant les vacances de Noël.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). J'adresse ma question à M. le maire. Monsieur Barazzone, en votre qualité de maire, je pense que vous êtes le mieux à même de faire respecter le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM) par vos pairs. Le fait est qu'il y a deux sessions, j'ai déposé une interpellation écrite au nom d'Ensemble à gauche. La question de l'interpellation était la suivante: qu'attend le Conseil administratif pour faire ce qui est en son pouvoir afin que toute la lumière soit faite sur les graves dysfonctionnements au sein de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)? Or, cette question et sa réponse n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour de la session suivante, et il n'y rien non plus aujourd'hui.

Je vous lis une phrase de l'article 61, alinéa 4, du RCM qui stipule ceci: «L'interpellation écrite et la réponse figurent à l'ordre du jour de la session ordinaire qui suit immédiatement celle de son dépôt. A défaut, le Conseil administratif explique pourquoi il n'a pas pu tenir le délai.» Quand est-ce que vous allez faire respecter le RCM au sein du Conseil administratif?

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question; vous me prêtez beaucoup de pouvoir! Cela dit, vous avez le droit d'obtenir une réponse. J'imagine qu'il y a de bonnes raisons pour que vous n'en ayez pas encore obtenu à ce jour. Je vais bien évidemment relayer votre question à la magistrate en charge de cette question au sein du Conseil administratif, puisqu'elle siège également au sein de la FIPOI. Vous pourrez avoir une réponse en temps voulu. Il arrive que de temps en temps on n'ait pas les éléments factuels pour répondre; cela dit, comme tout conseiller municipal dans cette enceinte, vous avez droit à une réponse. Je transmettrai votre question d'aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il s'agit du square Pradier, entre – vous le savez déjà – la rue du Mont-Blanc et la rue des Alpes. Le Canton, comme j'ai pu le lire dans la *Tribune de Genève* du 5 juin 2016, aurait omis de publier simultanément l'autorisation de construire

et un arrêté de circulation. Ceux qui s'en sont aperçus vous ont informé de cela. Apparemment vous avez un peu fait sourde oreille. Je cite votre cheffe de service dans l'article: «Nous savions que nous serions déboutés, bien que nous ne soyons pas responsables de la situation.» Pouvez-vous m'expliquer la logique? En effet, on a perdu beaucoup de temps et vous auriez peut-être pu faire plus rapidement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un crève-cœur, ce square Pradier en état de décrépitude... Je vous rappelle d'ailleurs qu'au départ, il y a de cela huit ans, les commerçants avaient fait une pétition qui avait été soumise à ce Conseil municipal, pour créer une place comme celle que nous avons réussi à faire au square Chantepoulet. Je crois que vous n'avez pas compris la logique; en fait nous avons déposé une demande d'autorisation, et les services de l'Etat devaient coordonner l'ensemble des procédures, car nous lui avons demandé de le faire. Malheureusement les procédures n'ont pas été coordonnées, mais nous n'en sommes pas responsables. Contrairement à mon collègue de Nyon, je n'ai pas entre les mains la capacité de pouvoir à la fois maîtriser les autorisations de construire et l'ensemble des préavis nécessaires pour des petits projets, j'ose le dire. D'ailleurs dans le cadre de la première demande d'autorisation il n'y avait pas tous les préavis; le Canton s'était trompé et avait omis de demander le préavis du Département de la sécurité et de l'économie. Les opposants s'en sont rendu compte, ils ont fait recours et ont gagné. On a été jusqu'au Tribunal administratif de première instance (TAPI) et on s'est fait mettre au tapis, c'est le cas de le dire. Et la deuxième fois, les opposants se sont rendu compte que l'Etat n'avait pas coordonné l'autorisation de construire et l'arrêté de circulation. On était quasiment mort! J'ai donc décidé de recommencer et de donner une ultime chance à l'Etat de fonctionner à peu près correctement.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Tout d'abord félicitations, Monsieur le président, pour votre brillante élection, ainsi qu'au bureau. Ma question s'adresse au nouveau maire que je félicite également pour sa nomination, M. Barazzone. Monsieur le maire, le Conseil administratif et vous-même êtes intervenus auprès des Fêtes de Genève pour diminuer l'ampleur de celles-ci, leur durée et leur empiètement sur le domaine public. On peut s'étonner d'apprendre il y a dix jours dans les médias que vous organisiez une fête sympathique d'une durée d'un mois sur la rive droite. Je m'étonne que d'un côté on veuille diminuer la durée d'une fête et que de l'autre on en rajoute une. Est-ce qu'il y a eu une consultation? En tout cas je n'ai pas souvenir que ce Conseil municipal ait ne serait-ce qu'été informé de cette envie festive et estivale... De plus, auriez-vous informé la population, c'est-à-dire surtout les riverains de la rive droite qui subiront quinze jours de fête supplémentaires, grâce à ce petit tour de passe-passe?

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe. Vous avez été nombreux à demander des activités festives durant l'été. Vous le savez, mon collègue Sami Kanaan et moi-même avons d'emblée dit qu'il fallait que l'on dissocie le festival des Fêtes. Un certain nombre de Genevoises et Genevois, dont vous faites partie, Monsieur Spuhler, souhaitent pouvoir aller boire un verre, profiter du lac et se le réapproprier. Les Fêtes de Genève, qui étaient principalement dévolues au tourisme, ont en effet été réduites dans la durée, mais principalement en matière d'empiètement sur le domaine public, car il comprenait des parcelles herbeuses, le Jardin anglais et les massifs fleuris. Sachez que l'Escale, cet espace de vie et d'animation, ne fera pas énormément de bruit, parce que nous avons orienté le son du côté de Lausanne et non pas du lac ou des riverains.

Il y aura quelques concerts organisés et la musique prendra fin à minuit au plus tard. L'idée est de faire en sorte que les Genevoises et les Genevois qui ont envie de se réapproprier le lac puissent aller boire des verres pendant un mois. C'est une phase de test, une nouvelle expérience, en même temps que la nouvelle édition des Fêtes de Genève que nous attendons tous avec impatience, puisque l'on jugera tous sur pièce. C'est une année de transition. Vous voyez que les manifestations se renouvellent, c'est aussi la preuve de la participation de la Ville et de mon département à l'animation de cette ville. Je vous invite donc le 25 juin à venir découvrir ce lieu.

L'hôtel qui se situe au-dessus a été informé. En effet, mes collègues et moi-même avons informé M. Thierry Lavalley à l'avance de cette manifestation. Je vous invite toutes et tous à venir vous restaurer à l'Escale, dès l'après-midi. Il y a aussi des animations pour les enfants. Ce n'est pas qu'un lieu nocturne, d'ailleurs ce n'est pas du tout le même concept que ce que l'on a pu vivre dans d'autres endroits. Encore une fois, c'est complémentaire avec ce que propose Genève Tourisme qui prévoit – je l'ai appris – d'aménager une plateforme sur l'eau, à côté du Jardin anglais, plutôt au mois d'août, alors que l'Escale, cet endroit d'animation, sera installé, de mémoire, du 25 juin au 24 juillet.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Je pense que ma question s'adresse au maire de la Ville de Genève, M. Guillaume Barazzone. Elle porte sur le début du mois du ramadan qui a commencé ce lundi et qui touche un certain nombre de Genevois et de citoyens suisses à Genève ou de personnes qui sont simplement résidentes à Genève. J'ai le souvenir qu'en 2008 l'ancien maire, Manuel Tornare, avait participé à un iftar, une rupture du jeûne dans une communauté musulmane. Je voulais savoir si le Conseil administratif, en tout cas le maire, avait prévu de marquer ce mois important pour cette communauté et une partie de nos citoyens en pratiquant un iftar. Dans ce contexte compliqué pour cette communauté

– on sait qu’il y a de nombreux actes islamophobes qui se poursuivent, avec des femmes qui se font tirer le voile –, je souhaite simplement savoir de quelle manière pour ce mois important le maire comptait à tout le moins, soit marquer l’iftar, soit marquer symboliquement un soutien à cette communauté.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Comme vous le savez, l’Etat doit être neutre religieusement, en tout cas c’est ma perception des choses. Cela dit, si je suis invité par des communautés religieuses en tant que maire, j’irai bien entendu au début des festivités, qu’elles soient musulmanes, juives ou chrétiennes. Nous ne fêtons pas particulièrement Noël non plus, enfin il n’y a pas de volonté du Conseil administratif de célébrer au nom de l’Etat une religion plutôt qu’une autre. Nous devons rester neutres, c’est en tout cas ma vision de l’Etat au sens large.

Ceci étant dit, vous parliez de discriminations. Je l’ai dit dans mes interviews de mairie et je crois que mes collègues le disent également dès qu’ils le peuvent; nous nous battons, et je le ferai en tant que maire durant toute cette année, contre ceux qui stigmatisent les étrangers, les personnes en fonction de leur race ou de leur origine, car la richesse culturelle et humaine de cette ville est d’avoir une population diversifiée et de respecter à la fois les minorités et les différentes religions.

Je crois que la laïcité que nous vivons à Genève depuis un certain nombre d’années permet précisément aux communautés religieuses de vivre leur culte dans le respect de leur tradition. C’est à cela que je vais m’atteler en tant que maire et je vous remercie d’avoir posé la question. Il n’y a pas de volonté du Conseil administratif, que je viens de consulter suite à votre question, de prévoir quelque chose en particulier cette année. Nous ne voulons d’ailleurs pas avantager une communauté religieuse plutôt qu’une autre. Nous restons assez neutres, et si on nous invite à des évènements religieux, c’est avec plaisir que nous nous y rendrons, si notre agenda nous le permet.

**M. Guy Dossan (LR).** Ma question s’adresse à M. Pagani. Le 28 octobre dernier nous acceptons la proposition PR-1114 pour le quai des Bergues. Il est vrai que cette proposition comportait deux volets, dont l’une ayant trait à l’aménagement. On savait que cela prendrait un certain temps, parce que ce n’était pas complètement défini. Par contre, si on a accepté en urgence cette proposition sur votre demande, c’était parce que vous nous aviez dit que le quai était tellement dangereux qu’il fallait faire des travaux de désencorbellement qui ne seraient de toute façon pas touchés par l’aménagement, puisque, quoi que l’on fasse après comme aménagement, l’encorbellement devait être démonté. Or huit

mois plus tard, surprise, il n'y a pas l'ombre d'un ouvrier, voire d'une entreprise. Est-ce que cela veut dire qu'on aurait accepté une de vos propositions en urgence pour rien ?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je répondrai à la question de M. Dossan dans un second temps. Dans un premier, j'invite celles et ceux que ça intéresse et qui veulent être informés à vous soumettre le projet de réaménagement du quai des Bergues qui sera présenté en séance publique jeudi après-midi à 17 h, à la petite salle du Forum Faubourg, puisque j'avais promis de le faire. C'est un beau projet.

En ce qui concerne l'encorbellement, vous n'êtes pas sans savoir qu'organiser un chantier de cette manière comprenant 500 m de travaux se fait en plusieurs phases. Nous avons dû faire ça en quatre phases et les organiser avec la Direction générale de la mobilité. Je compte quand même laisser passer l'été pour ne pas avoir des travaux sur le quai des Bergues, mais dès septembre, comme promis, Monsieur Dossan, je compte engager ces travaux, scier l'encorbellement et, dans la foulée, refaire l'aménagement de la surface. Il est encore question aujourd'hui de discuter du projet, c'est dire si c'est compliqué, Monsieur Dossan. Nous avons soumis un projet comprenant une zone piétonne, une zone de rencontre et une zone piétonne sur l'ensemble du quai des Bergues. Vous aviez accepté ce statut de circulation et certains commerçants – y compris au sein de ce Conseil municipal – discutent et rediscutent ce statut. Vous comprendrez que j'essaie péniblement de trouver un compromis dans cette municipalité pour que je puisse réaliser ces travaux dans les meilleures conditions possibles. Je compte sur vous, Monsieur Dossan, pour m'aider à le faire.

**Le président.** Il nous reste quatre questions et quatre réponses. Ce soir on traitera encore les urgences que nous avons reçues en début de session. Je donne la parole à M. Laurent Leisi.

**M. Laurent Leisi (MCG).** Merci, Monsieur le président. J'ai une question qui s'adresse à M. Pagani. Au constat de la réfection qui commence sur le pavage de la Vieille-Ville, j'ai été interpellé par les milieux associatifs des handicapés en chaise roulante qui me demandent comment ils feront pour accéder à la Vieille-Ville avec les pavés, parce qu'ils se rendent compte maintenant qu'avec une chaise roulante, électrique ou non, c'est impossible de se déplacer sur le pavage. Je me pose la question et je pose donc la question à M. Pagani de savoir comment on va gérer cette situation de l'accès du handicap au sein de la Vieille-Ville.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je m'étonne de votre question, puisque nous avons organisé une séance spéciale avec Handicap architecture urbanisme, l'association représentative des milieux du handicap, et nous nous sommes mis d'accord avec eux sur le jointoyage des pavés ainsi que sur l'affleurement des pavés pour permettre à tout un chacun d'y accéder, y compris les personnes à mobilité réduite, les mamans avec leur poussette, ainsi que les dames avec leur talons Louboutin (*rires*), puisqu'il m'avait été reproché que les joints à la place du Molard n'affleuraient pas suffisamment les pavés. Tout ça a été réglé et je vous invite, Monsieur le conseiller municipal, à venir avec moi constater les effets de notre concertation avec ces milieux, lorsque tout sera terminé.

**M. François Bärtschi (MCG).** Félicitations, Monsieur le président, pour votre élection. Ma question s'adresse à Guillaume Barazzone et concerne le poste de la police municipale des Acacias où il y a des violons, c'est-à-dire des cellules où l'on met des contrevenants. Or, apparemment, ces violons qui ont été installés il y a déjà quelque temps – je crois même quelques années – n'ont jamais servi et risquent peut-être de ne jamais servir. J'aimerais avoir des explications sur ces violons. Je ne parlerai pas «des sanglots longs des violons...»; sans faire de poésie, il y a quand même une problématique, car on a dépensé des sommes très importantes pour construire ces cellules au poste des Acacias. Que va-t-on en faire? Merci, Monsieur le maire – je ne sais pas si je peux déjà vous appeler M. le maire.

**Le président.** Oui, depuis le 1<sup>er</sup> juin, Monsieur Bärtschi. M. le maire vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Helena Rigotti.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR).** Merci, Monsieur le président. Je reviens sur le kiosque de la place des Augustins et j'aimerais savoir quel magistrat pourra nous répondre. La question a été posée récemment par mon collègue Vincent Subilia et a déjà été posée à une autre occasion. Toutefois nous n'avons toujours pas eu de réponse. Apparemment le magistrat, M. Pagani, ne connaît pas la réponse, n'arrive pas à y répondre ou ne sait pas. J'aimerais donc savoir qui peut nous renseigner sur ce kiosque de la place des Augustins.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** On n'est pas sûrs d'avoir compris la question, Madame la conseillère municipale. Je crois qu'il s'agit de la place des Augustins. C'est juste? (*Signe d'assentiment de M<sup>me</sup> Rigotti.*) D'accord.

Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

Et vous vouliez savoir qui on allait y mettre, c'est ça? (*Signe d'assentiment de M<sup>me</sup> Rigotti.*) Je n'ai pas entendu la question... Je suis désolé, mais ce n'était pas clair pour nous. C'est donc ce que disait M. Pagani: en attendant les travaux, nous avons réussi à trouver une association qui occupera ce kiosque, et une fois que les travaux seront faits, nous procéderons certainement à un appel d'offres pour faire en sorte que ce kiosque puisse être utilisé et puisse surtout servir au public du quartier. Je ne sais pas si cela vous satisfait comme réponse, mais en tout cas ce sont les éléments factuels que je peux vous apporter à présent.

## **8. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2016 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève (PR-1186).**

### **Exposé des motifs**

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2014-2015 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Les comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre arrêtés au 30 juin 2015 présentent un résultat excédentaire de 175 644,25 francs. Conformément au règlement y relatif, ce montant a été versé sur le fonds de réserve. Dès lors, ce fonds, qui représente la fortune de la fondation, s'élève au 30 juin 2015 à 359 886,11 francs.

L'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent. En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

*décide:*

*Article unique.* – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2014-2015 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 sont approuvés.

*Annexes:*

- Compte rendu relatif aux comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève, sans les pages contenant uniquement des photos
- Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève



FONDATION  
DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE RENDU  
RELATIF  
AUX COMPTES

SAISON 1415

# COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES SAISON 1415

## SOMMAIRE

|   |  |    |
|---|--|----|
| A | Une saison 2014/2015 riche en événements et en résultats | 5  |
| B | Statistiques   | 22 |
| C | Bilan et Comptes 2014/2015                               | 31 |

## UNE SAISON RICHE EN ÉVÉNEMENTS ET EN RÉSULTATS

**Avec un grand nombre de réussites artistiques et une reconnaissance populaire avérée, le Grand Théâtre de Genève trace un bilan particulièrement positif de sa saison 2014/2015. La fréquentation accrue, se traduisant pour certaines productions par des représentations à guichets fermés, ainsi que les retombées de la presse locale et internationale, attestent de ce franc succès qui se conclut, sur le plan financier, par un boni de CHF 175'644.-**

**L'autre trait marquant de la saison a été le lancement, en février 2015, de la construction de l'Opéra des Nations dont la Fondation du Grand Théâtre est le maître d'ouvrage. Cet opéra éphémère en bois de 1'118 places accueillera dès février 2016 les spectacles et le public pendant la fermeture du bâtiment historique de la place de Neuve, jusqu'au terme des travaux deux ans et demi plus tard.**

Après plusieurs années de croissance d'audience, la saison 2014/2015 a une fois de plus confirmé l'engouement du public pour le Grand Théâtre : **108'400 spectatrices et spectateurs** ont assisté aux représentations figurant au programme de la saison, portant à 4'000 le nombre d'entrées supplémentaires comparativement à l'année précédente. Le **taux de remplissage moyen des 97 levers de rideau culmine à 85 %** tous genres confondus: opéras, ballets, récitals, et spectacles pour enfants notamment et 7 productions sur 23 ont affiché complet.

A l'image de ce bilan artistique réjouissant, le Grand Théâtre a bouclé ses **comptes 2014/2015 avec un résultat positif de CHF 175'644.-**. Ce tour de force est à la fois le fruit du soutien d'un public nombreux et d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Le boni enregistré alimentera un fond de réserve afin de répondre aux risques financiers liés aux travaux de rénovation et au nécessaire déplacement du Grand Théâtre de la place de Neuve à l'Opéra des Nations

En effet, après plus de 50 ans d'exploitation, il a été nécessaire de procéder à une rénovation totale du bâtiment historique du Grand Théâtre. Son coût a été évalué à 62,7 millions de francs et le crédit nécessaire à son financement a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

permettant au chantier de s'ouvrir en février 2016. Ces travaux exigent que le bâtiment soit entièrement libéré de toutes activités.

Au préalable la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre avaient étudié, sous l'angle artistique et financier, plusieurs solutions de remplacement et finalement opté pour l'adaptation du Théâtre Ephémère de la Comédie-Française aux besoins de l'art lyrique et pour son installation dans la campagne Rigot. Le 16 septembre 2014, la Fondation du Grand Théâtre déposait le permis de construire pour l'Opéra des Nations rendant possible le démarrage des travaux le 16 février 2016. Le 19 juin 2015, le plancher de 2'800 m<sup>2</sup> reposant sur 300 pieux en bois des forêts genevoises était montré au public, célébrant non seulement la clôture artistique de la saison 2014/2015 mais aussi la prouesse architecturale et organisationnelle du projet.

Loin d'incarner uniquement une charge et un risque pour le futur équilibre budgétaire, le déménagement temporaire sur la rive droite face à l'ONU dont les préparatifs ont émaillé la saison 2014/2015 constituera aussi une opportunité pour rencontrer et gagner de nouveaux publics.

Les principaux faits de la saison 2014/2015 sont présentés dans les trois chapitres suivants.

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON

La saison 2014/2015 du Grand Théâtre enregistre une nouvelle hausse de fréquentation. La programmation a attiré un total de **108'417 personnes, soit plus de 3% par rapport** à l'exercice précédent en dépit d'un contexte particulièrement difficile pour les maisons d'opéra en Europe. Rappelons que la saison 2011/2012 comptait 94'375 spectateurs, celle de 2012/2013, 102'874, et celle de 2013/2015, 104'938.

Le nombre d'**abonnements** s'élève à 6'611, un chiffre en apparence en baisse par rapport à la saison 2013/2014. Cette dernière avait toutefois comptabilisé 1'757 souscripteurs à l'abonnement du *Ring*, événement exceptionnel en lien avec l'année Wagner. En prenant en compte cette particularité de la saison 2013/2014, celle de 2014/2015 a, en réalité, connu une croissance, avec notamment 152 nouveaux souscripteurs au Grand Abonnement, le plus étendu que le Grand Théâtre propose parmi ses nombreuses options d'abonnement permettant de répondre aux goûts et aux moyens financiers diversifiés de son public.

Le **taux de remplissage moyen pour la saison atteint 84,5%**, et s'élève à 86,2% pour les seuls opéras. Six productions de la saison ont affiché complet ou presque, c'est-à-dire comptant plus de 95% des sièges occupés. Les représentations de l'opéra populaire *Porgy and Bess* de George Gershwin - immortalisé par sa fameuse chanson *Summertime* - ont attiré 17'500 spectateurs, et celles de *Rigoletto* de Giuseppe Verdi, 10'300. Avec ses 10'500 entrées, le ballet *Casse Noisette* sur la musique de Piotr Ilitch Tchaïkovski a également suscité un vif intérêt, laissant à l'issue de la dernière représentation une liste d'attente à laquelle le Grand Théâtre n'a pas pu répondre et qui l'a immédiatement conduit à annoncer une reprise pour la saison suivante.

Ainsi, la **billetterie** a clôturé pour la quatrième saison consécutive avec des recettes en augmentation pour atteindre **CHF 10'650'175.-, soit CHF 295'535.- de plus qu'en 2013/2014. Les revenus de la billetterie ont ainsi augmenté de CHF 1'624'000.- durant les trois dernières saisons.**

**Avec ses recettes propres de CHF 17'154'000.-, la Fondation du Grand Théâtre assure le financement de 28,67% de son budget de la saison 2014/2015.**

Le Grand Théâtre assure lui-même entièrement la totalité des dépenses de production des spectacles qui s'élèvent à CHF 14'009'000.- (ou 23,4% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 5,26% des frais fixes, dont les frais artistiques fixes comme le chœur et le ballet.

Sur le plan des dépenses, les coûts du personnel, poste le plus important au budget, sont contrôlés. **Le personnel fixe sous contrat fondation est stable** (126 collaborateur-trice-s contre 128 pour la saison précédente) et **il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève** (188 collaborateur-trice-s contre 190 la saison précédente).

Couplée à une bonne maîtrise des dépenses malgré une programmation ambitieuse, l'augmentation des recettes a abouti à un résultat positif en nette progression. La saison se termine ainsi avec un **excédent de CHF 175'644.-** Il alimentera le Fond de réserve qui avait atteint un seuil critique lors des saisons précédentes. Les charges ont été inférieures de 3,9% au budget, et les recettes de 3,4%, l'écart étant la source du boni enregistré en fin de saison.

## LE BILAN ARTISTIQUE

Dans le cadre de sa programmation artistique, le Grand Théâtre a proposé **8 opéras, 4 ballets et 7 récitals, un opéra jeune public et un spectacle lyrique pour enfants**. S'y sont ajoutés deux procès fictifs en lien avec les opéras *Iphigénie en Tauride* et *Medea*. 23 productions ont ainsi été présentées en 97 soirées et dimanches après-midi, ces dernières représentations étant particulièrement prisées par les familles.

Les **œuvres lyriques à l'affiche de la saison 2014/2015** ont eu pour fil conducteur les thématiques de l'Amour, de la Passion et de la Folie. La saison a commencé par *Rigoletto* de Giuseppe Verdi, en coproduction avec La Monnaie de Bruxelles, le Festival d'Aix-en-Provence, l'Opéra national du Rhin et le Bolshoi de Moscou. Cette production a consacré le retour du metteur en scène Robert Carsen qui avait démarré sa carrière internationale à Genève sous Hugues Gall. Le deuxième opéra, *Eugène Onéguine* est venu du Metropolitan Opera de New York. Autre production d'outre-Atlantique, *Porgy and Bess* de George Gershwin a été joué par le New York Harlem Theater comme production invitée à l'occasion de 12 soirées, toutes complètes. Le spectacle de fin d'année, *La Grande-Duchesse de Gerolstein*, a ravi le public et marqué lui aussi le *come back* de Laurent Pelly à Genève. La Grâce antique a fourni l'arrière-fond à deux productions: *Iphigénie en Tauride*, mise en musique par Christoph Gluck et *Medea* de Luigi Cherubini, ce dernier spectacle ayant connu un accueil triomphal dans la presse internationale. La saison s'est achevée sur l'unique opéra de Ludwig van Beethoven, *Fidelio*.

Les **récitals** connaissent un succès qui se confirme dorénavant de saison en saison: les sept récitals, dont trois complets, ont affiché un taux de remplissage de 90,8%. Ils ont permis aux spectateurs de rencontrer des artistes d'exception à l'issue de chaque concert, grâce à une séance de dédicaces. Les récitals sont aussi des événements privilégiés pour tisser des liens avec les mécènes. Parmi ces récitals, il convient de mentionner une première collaboration avec le Festspielhaus de Baden-Baden pour la réalisation d'une version concertante d'un ouvrage de Vincenzo Bellini, *I Capuleti e I Montecchi* qui n'est rien d'autre qu'un Roméo et Juliette. Ce projet a permis au public genevois de réentendre la mezzo-soprano lettone Elina Garanča.

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

La saison 2014-2015 a également marqué un pas de plus dans l'affirmation du partenariat entre l'**Orchestre de la Suisse Romande et le Grand Théâtre**, avec, pour la première fois, une œuvre commune inscrite dans la programmation de chacun des deux. Pour commencer, ce fut un hommage à Verdi avec une œuvre à la fois symphonique et théâtrale, la **Messa da Requiem**, présentée hors les murs au Victoria Hall.

Le **Ballet** du Grand Théâtre de Genève a présenté deux premières mondiales : *Casse-Noisette* du chorégraphe belge Jeroen Verbruggen, sur une musique de Piotr Ilitch Tchaïkovski, ainsi que *Salve pour moi le monde!* de la chorégraphe franco-suisse Joëlle Bouvier, sur une musique de Richard Wagner. Les 22 danseuses et danseurs se sont produits 44 fois à Genève et en tournée. Les représentations l'ont amené à parcourir la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, l'Afrique du Sud et la Turquie.

Au cours de la saison 2014/2015, le Grand Théâtre a apporté une contribution à plusieurs événements marquants de la vie culturelle genevoise. Les 27 et 28 mars 2015, les ateliers du Grand Théâtre ont accueilli un public curieux pour les **Journées européennes des métiers d'art**. Le 20 juin 2015, la salle de la place de Neuve a ouvert ses portes pour la **Fête de la musique**. Les forces vives artistiques et techniques du Grand Théâtre, et notamment le chœur, ont participé au succès de la journée avec un programme varié allant de la musique classique au rock contemporain. En soirée, des projections d'enregistrements vidéo ont rappelé les grands moments musicaux de la scène de Neuve. Des participants extérieurs, comme l'Orchestre du Collège de Genève et les élèves de la HEM de Genève et de Lausanne ont permis d'étoffer le programme proposé. Enfin, le 8 juin 2015, le Grand Théâtre a reçu dans le cadre de la répétition générale de *Fidelio* de Ludwig van Beethoven la soirée du Geneva Opera Pool, destinée à la communauté internationale et diplomatique.

En écho aux **procès fictifs** qui ont vu le jour avec le *Ring des Nibelungen* lors de la saison précédente, le Grand Théâtre a présenté pour celle de 2014/2015 deux procès animés par Me Marc Bonnant, Bernard-Henri Lévy et Alain Carré, ceux d'*Iphigénie* et de *Médée* sur le banc des accusées, en lien avec les opéras présentés parallèlement et mettant en scène ces deux mêmes héroïnes tragiques grecques.

La saison 2014/2015 a aussi été marqué par le développement du rayonnement **audiovisuel** du Grand Théâtre. Grâce au soutien d'un généreux mécène, l'institution a pu acquérir un matériel performant (caméras, caméras tourelles, table de régie, banc de montage), permettant des captations des spectacles qui

sont désormais davantage visibles sur le net et les médias télévisuels. Deux ballets (*Casse-Noisette* et *Salve pour moi le monde!*) et deux productions lyriques (*Iphigénie en Tauride* et *Medea*) ont été diffusés en direct ou en différé - en streaming -, sur RTS, ARTE et MEZZO. La saison 2014/2015 a également vu la parution d'un documentaire qui retrace l'extraordinaire aventure du *Ring des Nibelungen* de la saison 2013/2014. Enfin, le Grand Théâtre est également présent sur les réseaux sociaux et plus particulièrement *Youtube*, *Twitter*, *Facebook* et *Instagram*. Sur *Youtube*, les vidéos mises en ligne avec des extraits des productions du Grand Théâtre ont été téléchargées 117'000 fois au cours de la saison 2014/2015.

Le Grand Théâtre a poursuivi son **programme pédagogique** permettant de faire connaître à des élèves entre 10 ans et 17 ans, et ceci dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Durant cette saison, plus de 1'026 élèves de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire ont participé à des parcours pédagogiques, 42 classes ont visité les ateliers, et 1'000 élèves ont assisté à des répétitions générales. L'opéra pour jeune public *Le Petit Prince*, d'après le fameux livre d'Antoine de Saint-Exupéry et co-produit avec l'Opéra de Lausanne, l'Opéra royal de Wallonie et l'Opéra de Lille, a donné lieu à des représentations scolaires pour 1'628 élèves provenant de 77 classes genevoises. Pour *Porgy & Bess* et *Medea*, des billets réduits à CHF 10.- ont été mis à disposition des écoles. Toujours dans le cadre de ce programme, le Grand Théâtre a mis sur pied 77 ateliers de formation au chant, à la danse, à la mise en scène et à la scénographie.

## LA VIE INSTITUTIONNELLE

### **a) Le Grand Théâtre prépare ses deux saisons et demie hors les murs**

En janvier 2016, le Grand Théâtre quittera pour deux ans et demi la place de Neuve pour s'installer provisoirement aux abords de la place des Nations, à la campagne Rigot, dans un bâtiment provisoire tout en bois, l'Opéra des Nations.

Déplacer le lieu de travail principal de 300 employées et employés; accueillir les saisons d'opéra sur une scène provisoire; fidéliser le public qui devra se familiariser avec un nouveau théâtre dans un quartier différent; maîtriser tous les défis sur les plans artistiques, organisationnels et financiers; se sont des objectifs qui ont absorbé une bonne partie des énergies déployées par les collaboratrices et collaborateurs du Grand Théâtre et du Conseil de fondation tout au long de la saison 2014/2015.

En effet, après avoir été détruit par un incendie en 1951, le Grand Théâtre a repris ses activités en décembre 1962. Après plus de 50 ans d'exploitation, il doit aujourd'hui être rénové. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 62,7 millions. Le crédit nécessaire a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014. L'Association des Communes genevoises s'est associée au projet global de la rénovation du Grand Théâtre en accordant, le 29 octobre 2014, un crédit d'investissement de CHF 3 millions via son Fonds intercommunal. Le chantier s'ouvre en février 2016. Ces travaux de rénovation sont importants. Ils doivent être effectués en 28 mois. Ils exigent que le bâtiment soit entièrement libéré de toutes ses activités. Cette fermeture du Grand Théâtre durant 28 mois pose la question de la poursuite de l'exploitation.

La Ville de Genève et le Grand Théâtre ont étudié la suppression des spectacles lyriques; provoquant la perte des abonnés, le départ du personnel artistique, notamment du chœur et du ballet, et la disparition de l'esprit de l'institution, cette option est coûteuse. Elle maintient en effet des dépenses annuelles de 41 millions de francs, représentant majoritairement les frais des personnels de la Ville de Genève et de la Fondation, qui peuvent difficilement être affectés à d'autres tâches en raison de leurs spécialisations. L'option de la poursuite de

l'exploitation a donc été retenue. Elle sauvegarde des emplois et elle implique que le projet artistique de l'institution soit adapté aux saisons «hors les murs» en essayant de retenir le public tout en le diversifiant.

Plusieurs options pour les spectacles lyriques ont été étudiées par la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. En 1997, l'utilisation du Bâtiment des Forces Motrices (BFM), rénové pour les besoins du Grand Théâtre, a été une bonne solution de remplacement : le Grand Théâtre était alors le seul utilisateur du bâtiment. Cette solution n'est plus possible aujourd'hui : la société d'exploitation du BFM a créé sa propre clientèle et présente de nombreux spectacles et événements, programmés longtemps à l'avance. Indépendamment de la multiplication des représentations d'art lyrique pour compenser la faiblesse de la jauge, il était impossible d'alterner représentations lyriques et représentations théâtrales en raison des décors. Enfin, réserver le BFM au Grand Théâtre entraînerait des coûts prohibitifs.

C'est pourquoi la Ville de Genève et la Fondation ont étudié d'autres alternatives, telles que des villages de tentes sur la plaine de Plainpalais, à la promenade des Bastions, sur l'esplanade des Vernets ou dans le parc des Eaux-Vives, en faisant de nombreuses démarches auprès des autorités, civiles et militaires, cantonales et fédérales. Finalement, c'est la solution de l'adaptation du Théâtre Ephémère de la Comédie-Française aux besoins de l'art lyrique et de son installation dans la campagne Rigot qui s'est avérée la plus favorable.

La reconstruction à l'identique du Théâtre Ephémère de la Comédie-Française n'était toutefois pas concevable sans changements. En effet, à la différence d'un théâtre, un opéra doit disposer d'une fosse d'orchestre. Profitant de la création de cette fosse, la capacité d'accueil du bâtiment a été envisagée afin de la porter de 700 à 1'100 places, d'améliorer l'acoustique et le confort des spectateurs ainsi que de conforter sa viabilité financière. Les normes genevoises de sécurité sont nettement plus sévères que les normes françaises, notamment en matière de police du feu. Les conditions posées pour l'obtention du permis de construire dans un site protégé sont très exigeantes, même pour un bâtiment provisoire.

L'opération d'acquisition, de démontage, de transport, d'agrandissement a pu être envisagée grâce au soutien de sponsors privés et du soutien déterminant du Cercle du Grand Théâtre qui réunit de nombreux mécènes privés. Ce mode de financement a permis de conduire le projet de l'Opéra des Nations sans charger le budget de la Ville de Genève. C'est la Fondation du Grand Théâtre qui en est le maître d'ouvrage. Un bureau d'architecte a évalué les coûts de construction de

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

l'Opéra des Nations, long de 80 mètres, large de 35 mètres et haut de 19 mètres, répondant à toutes les normes de sécurité et de qualité requises, à 11,9 millions de francs.

En début de la saison 2014/2015, en septembre, le démontage du Théâtre Ephémère à Paris a été entrepris par le Grand Théâtre. Parallèlement, la demande d'autorisation de construire a été déposée pour une installation à la campagne Rigot. Le 16 décembre 2014, les autorités cantonales ont délivré l'autorisation de construire qui est entrée en force le 9 février dernier. Le 16 février 2015, le premier coup de pioche a été donné sur la campagne Rigot pour le lancement des travaux. Le 19 juin 2015, pour la fin de la saison théâtrale, le plancher de 2'800 m<sup>2</sup> a été posé; il repose sur 300 pieux en épicea provenant de la forêt genevoise. C'est avec le début de la saison suivante 2015/2016 que l'Opéra des Nations a commencé à monter en hauteur.

**b) Convention de subventionnement 2015-2017**

Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'Etat ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Cette déclaration, accompagnée d'un document intitulé «Priorités d'actions», engage le Canton à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention d'un million de francs en 2015, de deux millions en 2016 et de trois millions en 2017. Ces subventions doivent permettre au Grand Théâtre de faire face aux nombreux défis dans un contexte financier en constante tension, de renforcer la recherche de partenaires publics et privés et de développer l'acquisition de nouveaux publics.

Dans le suivi de cette déclaration politique, le 6 mars 2015, le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre ont signé une convention de subventionnement pour les années 2015 à 2017 qui définit le cadre financier et organisationnel de la mise en œuvre des objectifs annoncés en octobre 2013 dans la déclaration conjointe précitée. Pour y parvenir, le Grand Théâtre a préparé une planification financière quadriennale pour les 4 saisons qui couvrent les années civiles de 2015 à 2018, une entreprise particulièrement difficile à mener en raison des nombreuses incertitudes liées au déroulement des deux saisons et demie hors les murs. Après de longues négociations avec le Canton et la Ville, cette convention a été ratifiée pour être soumise au vote du Grand Conseil. A l'issue de la saison 2014/2015, le Grand Conseil ne s'était pas encore prononcé sur le Projet de Loi qui accompagne nécessairement cette nouvelle subvention cantonale, pour laquelle une enveloppe de CHF 500'000.- avait pourtant été inscrite dans le budget 2015 du Canton.

**c) Le mandat du Conseil de Fondation à renouveler**

Sur le plan institutionnel, la fin de la saison 2014/2015 a coïncidé avec la fin du mandat du Conseil de fondation, nommé il y a quatre ans en lien avec la législature du Conseil municipal et du Conseil administratif. C'est ainsi que le 3 juillet 2015, après une année de travail intense en raison des nombreuses décisions stratégiques liées à la préparation des saisons hors les murs à venir et les discussions sur la répartition des compétences en matière de Culture entre la Ville de Genève et le Canton, le Conseil de fondation a tenu sa dernière séance dans sa composition datant de 2011.

Le 3 septembre 2015 a eu lieu la séance d'installation du Conseil de Fondation renouvelé, avec l'entrée de plusieurs nouveaux membres.

Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

## OPÉRAS

| Spectacle                | Lieu | Jauge salle | Nombre rep. | Maximum de places | Places occupées | Taux de remplissage |
|--------------------------|------|-------------|-------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Rigoletto                | GTG  | 1512        | 8           | 11886             | 10323           | 86.85%              |
| Eugène Onéguine          | GTG  | 1512        | 6           | 8936              | 8050            | 90.09%              |
| La Grande Duchesse de G. | GTG  | 1512        | 8           | 11731             | 9638            | 82.16%              |
| Iphigénie en Tauride     | GTG  | 1512        | 6           | 8651              | 5922            | 68.45%              |
| Porgy and Bess           | GTG  | 1512        | 12          | 18071             | 17419           | 96.39%              |
| Messa Da Requiem         | VH   | 1470        | 3           | 4361              | 4348            | 99.70%              |
| Medea                    | GTG  | 1512        | 6           | 8831              | 7450            | 84.36%              |
| Fidelio                  | GTG  | 1512        | 7           | 10151             | 8095            | 79.75%              |
| Total opéras             |      |             | 56          | 82618             | 71245           | 86.23%              |

## BALLETS

| Spectacle                  | Lieu | Jauge salle | Nombre rep. | Maximum de places | Places occupées | Taux de remplissage |
|----------------------------|------|-------------|-------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Joruri & Kabuki            | GTG  | 1512        | 1           | 1382              | 876             | 63.39%              |
| Casse-Noisette             | GTG  | 1512        | 8           | 11886             | 10458           | 87.99%              |
| Water Stains on the Wall   | GTG  | 1512        | 4           | 5555              | 3712            | 66.82%              |
| «Salue pour moi le monde!» | BFM  | 985         | 8           | 7875              | 5227            | 66.37%              |
| Total ballets              |      |             | 21          | 26698             | 20273           | 75.93%              |

## RÉCITALS

| Spectacle                 | Lieu | Jauge salle | Nombre rep. | Maximum de places | Places occupées | Taux de remplissage |
|---------------------------|------|-------------|-------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Bryn Terfel               | GTG  | 1500        | 1           | 1489              | 1327            | 89.12%              |
| I Capuletti e i Montecchi | GTG  | 1500        | 1           | 1497              | 1331            | 88.91%              |
| Patricia Petibon          | GTG  | 1500        | 1           | 1492              | 1476            | 98.93%              |
| N. Dessay et L. Naouri    | GTG  | 1500        | 1           | 1490              | 1484            | 99.60%              |
| Michael Volle             | GTG  | 1500        | 1           | 1439              | 1166            | 81.03%              |
| Mojca Erdmann             | GTG  | 1500        | 1           | 1473              | 1225            | 83.16%              |
| Angela Gheorghiu          | GTG  | 1500        | 1           | 1491              | 1404            | 94.16%              |
| Total récitals            |      |             | 56          | 82618             | 71245           | 86.23%              |

## AUTRES SPECTACLES

| Spectacle                            | Lieu | Jauge<br>salle | Nombre<br>rep. | Maximum<br>de places | Places<br>occupées | Taux de<br>remplissage |
|--------------------------------------|------|----------------|----------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| Le Petit Prince                      | GTG  | 985            | 5              | 4734                 | 4722               | 99.75%                 |
| La Sorcière Hillary                  | GTG  | 140            | 6              | 853                  | 800                | 93.79%                 |
| Le Procès d'Iphigénie<br>et de Médée | GTG  | 1500           | 2              | 2988                 | 1964               | 65.73%                 |
| <b>Total autres spectacles</b>       |      |                | 13             | 8575                 | 7486               | 87.30%                 |
| <b>Total général</b>                 |      |                | 97             | 128262               | 108417             | 84.53%                 |

## STATISTIQUE DU PERSONNEL

### PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION: 126 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 95.45)

#### **DIRECTION GÉNÉRALE (1)**

Directeur général\*

#### **SECRETARIAT GÉNÉRAL (1)**

Secrétaire général\*

#### **TECHNIQUE (1)**

Directeur technique\*

#### **ARTISTIQUE (123)**

Dramaturge et conseiller artistique  
Assistant dramaturge 90%

#### **Jeune Troupe (4)**

Solistes (4)

#### **Chœur (43)**

Cheffe des chœurs  
Assistant de la cheffe des chœurs  
Pianiste répétiteur  
Choristes (40)

#### **Ballet (31)**

Directeur du ballet  
Adjoint du directeur du ballet  
Coordinatrice administrative  
Maîtres de ballet (2)  
Pianiste  
Directeur technique du ballet  
Régisseur lumières  
Régisseur plateau 80%  
Danseur-euse-s (22)

#### **Production artistique (6)**

Responsable de production artistique  
Assistante à la production artistique et responsable  
figuration  
Pianistes, chef de chant (2)  
Régisseuse générale  
Régisseur de scène

#### **Marketing et communication (38)**

Responsable marketing et communication 80%  
Adjoint et Responsable Presse  
Responsable éditions et création visuelle  
Concepteur communication web  
Chargée du mécénat et des partenariats  
Personnel d'accueil (33)

\* Membre du Comité de direction

**PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE (FONCTIONNAIRES/  
AUXILIAIRES FIXES): 188 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 172.35)**

**DIRECTION GÉNÉRALE (1)**

Adjointe administrative

**ARTISTIQUE (6)**

Production artistique (1)

Responsable ressources musicales 80%

**Marketing et communication (4)**

Assistante administrative

Assistante presse et communication

Chargée du service pédagogique (vacant)

Chargé du public jeune

Archiviste 80%

**Accueil du public (1)**

Responsable de l'accueil des publics

**TECHNIQUE (158)**

Ingénieur bâtiment et sécurité

Chargée de production technique

Responsable d'entretien

Ménisier de plateau et chargé de l'entretien

Responsable logistique

Adjointe administrative

**Bureau d'étude (6)**

Ingénieur bureau d'étude 90%

Chargé d'étude des productions

Assistant 40%

Dessinateurs (3)

**Service intérieur (7)**

Huissier responsable

Huissier-ère-s (3)

Huissier 40%

Coursiers (2)

**Technique de scène (3)**

Adjoint directeur technique (scène)

Chefs de plateau (2)

**Machinerie (27)**

Chef de service

Sous-chefs (4)

Brigadiers (4)

Sous-brigadiers (3)

Machinistes (10)

Machiniste 60%

Machinistes-cintriers (2)

Machiniste-cintrier 80%

Machiniste-cintrier 60%

**Son et Vidéo (4)**

Chef de service

Sous-chef

Techniciens (2)

**Éclairage (16)**

Chef de service

Sous-chefs (2)

Sous-chef opérateur lumières et informatique de scène

Coordinateur de production

Techniciens éclairagistes (3)

Techniciens éclairagistes 60% (3)

Technicienne éclairagiste 40%

Opérateurs lumière et infor. de scène (3)

Responsable entretien électrique

**Habillage (13)**

Cheffe du service

Responsable costumes Ballet/Habilleuse 70%

Habilleuses (2)

Habilleuse 90%

Habilleur-euse-s 80% (4)

Habilleuses 60% (2)

Habilleuses 70%

Habilleuses 50%

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

**Électromécanique (6)**

Chef du service  
Sous-chef  
Électromécaniciens (4)

**Perruques et maquillage (5)**

Cheffe du service  
Sous-cheffe  
Perruquières (3)

**Accessoires (10)**

Chef du service  
Sous-chef  
Accessoiristes (5)  
Accessoiristes 50% (2)  
Accessoiriste 70%

**ATELIERS DÉCORS (30)**

Chef des ateliers décors  
Assistant 60%  
Magasiniers (3)

**Menuiserie (8)**

Chef du service  
Sous-chef  
Menuisiers (5)  
Menuisier 80%

**Serrurerie (5)**

Contremaître  
Serruriers (4)

**Tapiserie Décoration (7)**

Chef du service  
Sous-chef 80%  
Tapissiers décorateurs (3)  
Tapissière décoratrice 80%  
Tapissière décoratrice 40%

**Peinture et décoration (6)**

Chef de service  
Sous-chef 80%  
Peintres (4)

**ATELIERS COSTUMES (24)**

Cheffe des ateliers costumes  
Assistant

**Couture (16)**

Responsable de fabrication  
Costumière  
Costumière 70%  
Tailleur 80%  
Couturier-ère-s (3)  
Couturière 80% (2)  
Couturière 75%  
Couturières 70% (3)  
Couturière 50% (2)

**Décoration Costumes (3)**

Responsable décoration costumes 80%  
Décoratrices 80% (2)

**Cuir (3)**

Responsable  
Cordonnière 80%  
Cordonnière 60%

**SECRETARIAT GÉNÉRAL (23)**

Secrétariat général (1)

Secrétaire

Finances (6)

Chef du service\*

Comptable

Comptable 80%

Comptables 70% (3)

Ressources Humaines (5)

Responsable RH - Juriste\*

Assistante

Gestionnaire

Gestionnaire 90%

Gestionnaire 60%

Informatique (3)

Chef du service

Administrateurs informatique et télécoms (2)

Billetterie (4)

Responsable billetterie et dév. commercial ad interim

Collaboratrices billetterie (3)

Restauration (4)

Chef du service

Cuisinier

Collaborateur-trice-s restauration (2)

\*Membre du Comité de direction

**APPRENTI-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI:  
62 COLLABORATEURS-TRICES**

**Apprenti-e-s (6)**

CFC Automaticien-nne (1)

CFC Graphiste (1)

CFC Technisceniste (1)

CFC Employé-e de commerce (1)

CFC Cordonnier-ère (1)

CFC Peintre en décors de théâtre (1)

**Stagiaires (5)**

Stage découverte : (46)

Stage formation : (5)

**Collaborateur-trice-s en programme  
d'occupation temporaire (5)**

Archives (2)

Décors (2)

Direction (1)

**PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION:  
134 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

**PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION:  
259 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable en fonction de la programmation: chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **769 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2014-2015.

À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

## BILAN ET COMPTES 2014-2015

La saison 2014/2015 se termine à l'équilibre avec un excédent de CHF 175'644.-, représentant 0,3% du total du budget de fonctionnement du Grand Théâtre de Genève.

Les investissements prévus sur cette saison, notamment le renouvellement du système de gestion électronique de billetterie, ainsi que la mise en place progressive d'une GED (*Gestion électronique des documents*) ont été retardés, afin de ne pas péjorer la saison à venir, période charnière marquée par le déménagement du Grand Théâtre et l'aménagement de l'Opéra des Nations, période qui ne manquera pas de défis à relever, tant opérationnels que financiers.

### RÉSULTAT

La bonne maîtrise des coûts durant la saison 2014/15, à savoir moins CHF 1'231'000.- ou -3,9% par rapport au budget, a permis une baisse du total des charges de CHF 1'632'000.- (ou moins 5,1%) d'une année à l'autre.

Les charges de l'exercice ont également diminué par rapport à l'exercice précédent (hors la production exceptionnelle de la Tétralogie de Wagner), à savoir de CHF 75'000.- ou -0,2%.

À noter également que les charges de fonctionnement, à périmètre égal, ont baissé de 0,5% d'une année à l'autre.

Du côté des produits, l'excellent résultat de la billetterie en augmentation de 2,9% (ce qui fait CHF 296'535.-), a partiellement compensé le non versement de la subvention cantonale 2015 de CHF 500'000.-.

La saison se termine avec un excédent de CHF 175'644.- qui vient augmenter le Fond de réserve qui clôt ainsi la saison avec un solde de CHF 359'886, soit 3,4% du total de la dernière subvention Ville de Genève versée. Cette réserve sera indispensable dans la perspective des saisons hors les murs à venir qui comporteront un risque financier indéniable.

## CHARGES

### 30 Charges de personnel

#### 3011 Personnel temporaire

Les économies budgétaires réalisées sur ce poste à hauteur de CHF 255'000.- sont principalement liées à une gestion particulièrement rigoureuse de l'emploi de temporaires pour les spectacles, à savoir moins CHF 129'000.-, ainsi que l'utilisation plus parcimonieuse du personnel de salle représentant CHF 126'000.- d'économie.

#### 302 Personnel artistique

Cette rubrique, hors « Traitement Personnel Artistique de spectacle » est en ligne avec le budget (+CHF 22'000.-).

La prise en compte de l'ensemble des différents types de rémunération du personnel artistique de spectacle (rubriques 3025, 3182 & 3188) termine avec un écart budgétaire positif de CHF 794'000.- ou -11%. Bien qu'en baisse de 17% ou CHF 1'312'000.- par rapport à la saison 2013/2014 (à nouveau un effet de la production de la Tétralogie de Wagner), l'ensemble de ces rémunérations a augmenté de CHF 129'000.- ou 2% par rapport à la saison 2012/2013.

### 31 Biens services et marchandises

#### 3111 Acquisition Machines, Outillages, Mobilier et Equipement

Bien qu'en légère diminution comparée à la saison précédente (-CHF 61'000.-), cette nature présente un dépassement budgétaire de CHF 357'000.-. Ce dépassement est principalement lié à l'achat des équipements nécessaires aux captations audiovisuelles des spectacles. Rappelons que cette dernière acquisition a été financée par un don privé affecté spécifiquement à ce projet. Ces investissements permettront de limiter les acquisitions sur les saisons futures hors les murs.

Ces dépenses ont été compensées au niveau budgétaire par les économies réalisées sur la nature **3136 Achats Matériel et Fournitures pour Productions**, par une économie budgétaire de CHF 478'000.-.

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

**3171 Défraiements, Frais Voyages & Hébergements Personnels invités.**

Le détail de ce poste présentant un dépassement budgétaire de CHF 263'000.- représente l'essentiel du dépassement de la rubrique **317 Dédommagements**. Elle se décompose de la manière suivante:

|  |             |      |
|--|-------------|------|
| <b>Rigoletto</b>                                     | CHF 99'467  | 13%  |
| <b>Eugène Onéguine</b>                               | CHF 53'852  | 7%   |
| <b>La Grande-Duchesse de Gérolstein</b>              | CHF 119'535 | 16%  |
| <b>Iphigénie en Tauride</b>                          | CHF 84'464  | 11%  |
| <b>Messa da Requiem</b>                              | CHF 22'309  | 3%   |
| <b>Medea</b>   | CHF 67'849  | 9%   |
| <b>Fidelio</b>                                       | CHF 51'715  | 7%   |
| <b>Capuleti e i Montechi</b>                         | CHF 49'631  | 7%   |
| <b>Petit Prince &amp; Sorcière Hillary (enfants)</b> | CHF 22'913  | 3%   |
| <b>Ballet I &amp; II</b>                             | CHF 65'641  | 9%   |
| <b>Ballets invités</b>                               | CHF 76'062  | 10%  |
| <b>Récitals</b>                                      | CHF 22'724  | 3%   |
| <b>Divers</b>  | CHF 17'530  | 2%   |
| <b>Total</b>   | CHF 753'692 | 100% |

Les saisons étant préparés deux à trois ans à l'avance, il est très difficile de prévoir exactement les coûts liés à cette rubrique budgétaire.

## PRODUITS

### **4340, 4341, 4342** *Produits de la Billetterie*

De bon augure, la Billetterie a terminé la saison, pour la troisième saison consécutive, avec des recettes en augmentation: plus CHF 296'000.- par rapport à 2013/2014, soit +2,9% pour atteindre CHF 10'650'000.-. Cumulativement, les revenus de la Billetterie ont augmenté de CHF 1'624'000.- ou de +18% au cours des trois dernières saisons.

### **4355** *Ventes/locations Productions, Produits Coproduction*

Cette rubrique enregistre une diminution de près de CHF 350'000.- d'une année à l'autre, à savoir CHF 128'000.- en 2014/2015. La situation financière difficile du secteur culturel dans plusieurs pays européens et la cherté du franc suisse expliquent cette situation. A noter la vente de la production «La Chauve souris» à l'Opéra national de Washington pour CHF 45'000.-. Les produits de coproductions et locations ont quant à eux rapporté CHF 83'000.-.

### **4620** *Subventions Ville de Genève, ACC et Canton de Genève*

Depuis la saison 2012/2013, la subvention de la Ville de Genève intègre l'ensemble des différents éléments figurant encore aux comptes des saisons précédentes en un seul montant, y compris la garantie de déficit. La subvention est versée en deux tranches, 50% en juillet et 50% en janvier. La subvention Ville de Genève pour l'année civile 2014 de CHF 10'666'819.- a été reconduite pour l'année civile 2015 sans indexation. La subvention des ACC de CHF 2'500'000.- a également été reconduite pour le même montant.

La convention de subventionnement tripartite Canton GE, Ville GE et FCTG a été signée le 6 mars 2015. Sa réalisation dépend, entre autre, du vote par le Grand Conseil de la République et Canton de Genève du projet de loi (PL 11605) permettant de libérer la subvention de CHF 500'000.- inscrite au budget voté de l'année civile 2015 du Canton. Dans le cas où le projet de loi est ratifié durant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année civile 2015, la subvention de CHF 500'000.- sera enregistrée à plein dans les comptes du prochain exercice social, à savoir pour la saison 2015/2016.

**469** *Autres subventions et Allocations*

Cette rubrique termine l'année à plus de 4 millions de francs (CHF 4'082'000.-), en ligne avec le budget (-CHF 29'000.-) et à un niveau similaire à la saison précédente, hors la production de la Tétralogie de Wagner. A lui seul, le Cercle du Grand Théâtre a contribué pour près de CHF 1'832'000.-, ce qui représente 45% du total de la rubrique 469.

Il est à mentionner que les contreparties demandées par les sponsors sont toujours plus importantes et diminuent ainsi les marges bénéficiaires sur ce type de contribution.



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 24  
1219 Genève Châtelaine

Au Conseil de Fondation du

**Grand Théâtre de Genève**

Genève

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
des comptes annuels 2014/2015**

(période du 1.7.2014 au 30.06.2015)

le 28 août 2015  
12436/21507761/21-3

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 24  
1219 Genève Châtelaine

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint**  
au Conseil de Fondation du

**Grand Théâtre de Genève, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve et annexe) du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts de la fondation.

Genève, le 28 août 2015

BDO SA

Nigel Le Masurier

Expert-réviseur agréé

Nadia Quévit

Expert-réviseur agréé  
(Auditeur responsable)

**Annexes**

Comptes annuels

## Grand Théâtre de Genève, Genève

## Bilan au 30 juin 2015

(avec chiffres comparatifs au 30 juin 2014)

## Actif

|  | Notes    | <u>30.06.2015</u>           | <u>30.06.2014</u>           |
|--|----------|-----------------------------|-----------------------------|
|  |          | CHF                         | CHF                         |
| <b>Actif circulant</b>   |          |                             |                             |
| <u>Liquidités</u>  |          |                             |                             |
| Caisse   |          | 123'592.06                  | 230'592.09                  |
| La Poste   |          | 286'391.56                  | 143'960.58                  |
| Banques  | 10       | 6'001'310.50                | 3'515'230.33                |
|  |          | <u>6'411'294.12</u>         | <u>3'889'783.00</u>         |
| <u>Autres créances</u>   |          |                             |                             |
| Débiteurs  | 3        | 912'928.66                  | 1'336'066.87                |
| Frais sur spectacles futurs  | 2.2      | 921'812.52                  | 978'127.11                  |
| Actifs transitoires  |          | 615'641.65                  | 737'644.54                  |
|  |          | <u>2'450'382.83</u>         | <u>3'051'958.52</u>         |
| <u>Stocks</u>  |          |                             |                             |
| Stocks de matériel   | 2.4      | <u>42'658.30</u>            | <u>59'668.78</u>            |
| <u>Autres actifs circulants</u>  |          |                             |                             |
|  | 2.3      |                             |                             |
| Titres, placements et liquidités - Fonds de solidarité                         | 4        | 2'028'653.79                | 2'013'086.78                |
| Titres, placements et liquidités - Fonds de réserve                            | 4        | 277'250.63                  | 278'253.84                  |
| Titres, placements et liquidités - Fonds libres                                |          | 5'861.04                    | 6'254.00                    |
|  |          | <u>2'311'765.46</u>         | <u>2'297'594.62</u>         |
| <b>Total de l'Actif circulant</b>  |          | <u>11'216'100.71</u>        | <u>9'299'004.92</u>         |
| <b>Actif immobilisé</b>  |          |                             |                             |
| Immobilisations corporelles en cours de construction<br>- Projet Opéra Nations | 2.5 / 11 | <u>5'025'409.92</u>         | <u>1'540'608.79</u>         |
| <b>Total de l'Actif immobilisé</b>   |          | <u>5'025'409.92</u>         | <u>1'540'608.79</u>         |
| <b>Total de l'Actif</b>  |          | <u><b>16'241'510.63</b></u> | <u><b>10'839'613.71</b></u> |

Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

## Grand Théâtre de Genève, Genève

## Bilan au 30 juin 2015

(avec chiffres comparatifs au 30 juin 2014)

## Passif

|   | Notes    | 30.06.2015                  | 30.06.2014                  |
|---|----------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Fonds étrangers</b>                                |          | CHF                         | CHF                         |
| <u>Dettes résultant d'achat ou de prestations</u>     |          |                             |                             |
| Fournisseurs  |          | <u>766'106.15</u>           | <u>1'826'974.58</u>         |
| <u>Autres dettes à court terme</u>                    |          |                             |                             |
| Chèques à payer                                       |          | 3'376.45                    | 3'376.45                    |
| Frais dus à la ville de Genève                        |          | 0.00                        | 9'344.30                    |
| Abonnements et produits saisons futures               | 2.1 / 6  | 3'890'866.00                | 4'772'218.00                |
| Autres créanciers, passifs transitoires et provisions | 7        | <u>1'866'210.72</u>         | <u>1'562'019.21</u>         |
|   |          | <u>5'760'453.17</u>         | <u>6'346'957.96</u>         |
| <u>Fonds</u>  |          |                             |                             |
| Fonds d'investissement - Projet Opéra Nations         | 2.6 / 11 | 7'004'386.20                | 200'000.00                  |
| Fonds de solidarité                                   | 4        | <u>2'350'679.00</u>         | <u>2'281'439.31</u>         |
|   |          | <u>9'355'065.20</u>         | <u>2'481'439.31</u>         |
| <b>Total des Fonds étrangers</b>                      |          | <u>15'881'624.52</u>        | <u>10'655'371.85</u>        |
| <u>Fortune</u>  |          |                             |                             |
| Fonds de Réserve                                      |          | 184'241.86                  | 24'613.33                   |
| Résultat de l'exercice                                |          | <u>175'644.25</u>           | <u>159'628.53</u>           |
| <b>Total de la Fortune</b>                            |          | <u>359'886.11</u>           | <u>184'241.86</u>           |
| <b>Total du Passif</b>                                |          | <u><u>16'241'510.63</u></u> | <u><u>10'839'613.71</u></u> |

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

## Grand Théâtre de Genève, Genève

## Compte de profits et pertes 2014/2015

(avec chiffres comparatifs 2013/2014)

|   | Notes | 2014/2015<br>(01/07/14 au 30/06/15)<br>CHF | 2013/2014<br>(01/07/13 au 30/06/14)<br>CHF |
|---|-------|--|--|
| <b>Produits d'exploitation</b>                  |       |  |  |
| Recettes brutes des spectacles                  |       | 10'650'321.80                              | 10'354'785.82                              |
| Autres recettes d'exploitation                  |       | 3'341'208.61                               | 4'827'548.26                               |
| Apports extérieurs                              | 8     | 3'162'334.50                               | 3'583'143.00                               |
| Subvention Ville de Genève                      |       | 10'666'819.00                              | 10'664'242.00                              |
| Subvention Fonds équipement communal            |       | 2'500'000.00                               | 2'500'000.00                               |
| Subventions Ville de Genève spécifiques         | 5     | 35'560.00                                  | 38'070.00                                  |
| Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)  |       | <u>3'184'534.00</u>                        | <u>3'184'534.00</u>                        |
| <b>Total des Produits</b>                       |       | <u><b>33'540'777.91</b></u>                | <u><b>35'152'323.08</b></u>                |
| <b>Charges d'exploitation</b>                   |       |  |  |
| Frais directs d'exploitation                    | 9     | 14'044'425.64                              | 16'264'390.75                              |
| Frais généraux d'exploitation et administration | 9     | 16'138'204.82                              | 15'547'910.10                              |
| Locaux mis à disposition par la Ville de Genève |       | <u>3'184'534.00</u>                        | <u>3'184'534.00</u>                        |
| <b>Total des Charges</b>                        |       | <u><b>33'365'164.46</b></u>                | <u><b>34'996'834.85</b></u>                |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                  |       | <b>175'613.45</b>                          | <b>155'488.23</b>                          |
| Produits sur exercices antérieurs               |       | 30.80                                      | 4'140.30                                   |
| <b>Résultat intermédiaire</b>                   |       | <b>175'644.25</b>                          | <b>159'628.53</b>                          |
| Résultat à verser au fond de réserve            |       | <u><b>175'644.25</b></u>                   | <u><b>159'628.53</b></u>                   |

Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

**Grand Théâtre de Genève, Genève****Mouvements du Fonds de réserve 2014/2015**

(avec chiffres comparatifs 2013/2014)

|                                  | <u>2014/2015</u>         | <u>2013/2014</u>         |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                  | CHF                      | CHF                      |
| Fonds de réserve au 01/07        | 184'241.86               | 24'613.33                |
| Résultat de l'exercice           | 175'644.25               | 159'628.53               |
| <b>Fonds de réserve au 30/06</b> | <u><u>359'886.11</u></u> | <u><u>184'241.86</u></u> |

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RESULTAT 1.7.2014 - 30.06.2015

BCF 21.08.2015  
CF 28.08.2015

| Número | Désignation                                       | Budget<br>2014/2015 | Comptes<br>2014/2015 | Ecart<br>vs. Budget | %      | Comptes<br>2013/2014 | Ecart<br>vs. 2013/2014 |
|--------|---|---------------------|----------------------|---------------------|--------|----------------------|------------------------|
| 3      | charges (sans imputations internes)               | 31'412'569          | -30'180'630          | -1'231'938          | 96.1%  | -31'812'301          | -1'531'670             |
| 4      | produits (sans imputations internes)              | 31'412'569          | 30'366'275           | -1'056'294          | 96.8%  | 31'971'929           | -1'515'655             |
|        | PERTES & PROFITS                                  | 0                   | 175'644              |                     |        | 159'629              |                        |
| 3      | COMPTES DE CHARGES                                | 34'597'103          | -33'365'164          | -1'231'938          | 96.4%  | -34'996'835          | -1'631'670             |
| 30     | CHARGES DU PERSONNEL                              | 20'731'449          | -17'965'636          | -2'765'813          | 86.7%  | -19'788'610          | -1'819'874             |
| 300    | Jetons de présence                                | 165'000             | -167'043             | 2'043               | 101.2% | -163'344             | 3'699                  |
| 301    | Salaires & Traitements                            | 4'130'547           | -3'767'606           | -362'941            | 91.2%  | -3'561'501           | 206'104                |
| 3010   | Personnel permanent                               | 1'987'547           | -1'813'483           | -174'064            | 91.2%  | -1'832'024           | -18'541                |
| 3011   | Traitement personnel temporaire & Pers. invité    | 2'020'000           | -1'765'361           | -254'639            | 87.4%  | -1'611'553           | 153'809                |
| 3012   | Traitement Stagiaires & Apprenants                | 20'000              | 0                    | -20'000             | 0.0%   | -954                 | -954                   |
| 3013   | Heures supplémentaires & Indemn. Trav. Irreg.     | 0                   | 0                    | 0                   | 0      | 0                    | 0                      |
| 3014   | Primes & Indemnités                               | 103'000             | -188'762             | 85'762              | 183.3% | -116'971             | 71'790                 |
| 302    | Personnel artistique                              | 13'572'000          | -11'366'553          | -2'205'448          | 83.8%  | -13'288'393          | -1'821'841             |
| 3020   | Traitement Personnel artistique                   | 6'734'000           | -6'272'312           | -461'688            | 93.1%  | -6'426'997           | -154'685               |
| 3021   | Traitement Personnel artistique temporaire        | 45'000              | -93'950              | 48'950              | 208.6% | -60'164              | 33'686                 |
| 3024   | Pers.Artistique - Primes & Indemnités de fonction | 480'000             | -914'775             | 434'775             | 190.6% | -394'707             | 520'968                |
|        |   |                     | 0                    |                     |        |                      |                        |
| 3025   | Traitement Personnel Artistique de Spectacle      | 6'313'000           | -4'086'915           | -2'227'385          | 64.7%  | -6'406'525           | -2'320'909             |
| 302510 | Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)            | 610'000             | -294'100             | -359'900            | 41.7%  | -437'050             | -182'950               |
| 302520 | Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)           | 667'000             | -620'900             | -66'100             | 90.4%  | -601'885             | -180'985               |
| 302530 | Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)                 | 245'000             | -131'422             | -113'578            | 53.6%  | -126'563             | 4'860                  |
| 302540 | Cachet Artistes & Soitès                          | 3'450'000           | -2'901'078           | -997'922            | 71.5%  | -3'735'585           | -1'234'507             |
| 302550 | Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.          | 759'000             | -190'700             | -568'300            | 25.1%  | -617'000             | -426'300               |
| 302560 | Traitement Choeur - Auxiliaires                   | 250'000             | -118'298             | -131'702            | 47.3%  | -204'459             | -86'161                |
| 302565 | Traitement Musiciens auxiliaires                  |                     | 0                    | 0                   | 0      | -44'983              | -44'983                |
| 302570 | Traitement Compositeur Librettiste                |                     | 0                    | 0                   | 0      | 0                    | 0                      |
| 302580 | Traitement Danseurs Surnuméraires                 | 30'000              | -103'755             | 73'755              | 345.9% | -72'854              | 30'901                 |
| 302590 | Traitement Figurants                              | 233'000             | -165'352             | -67'638             | 71.0%  | -366'146             | -200'784               |
|        | *Rubr. 3182 - CHF 1717'918                        |                     |                      | -509'467            | 91.9%  |                      |                        |
| 303    | Assurances sociales                               | 1'100'964           | -1'023'948           | -77'017             | 93.0%  | -1'073'336           | -49'388                |
| 3031   | Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG            | 708'024             | -618'251             | -89'772             | 87.3%  | -666'879             | -48'828                |
| 3032   | Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage             | 137'633             | -122'683             | -14'951             | 89.1%  | -128'201             | -5'519                 |
| 3033   | Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité           | 5'568               | -4'701               | -867                | 84.6%  | -5'129               | -428                   |
| 3034   | Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA) | 238'837             | -270'034             | 31'197              | 113.1% | -261'371             | 8'963                  |
| 3035   | Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle   | 5'760               | -8'158               | 2'398               | 141.8% | -4'525               | 3'631                  |
| 3038   | Ch. Sociales s/provisions salaires & indemnités   | 5'163               | -123                 | -5'029              | 2.4%   | -7'230               | -7'107                 |
| 304    | Caisse de pension et de prévoyance                | 1'028'563           | -913'672             | -114'891            | 88.8%  | -924'921             | -11'249                |
| 305    | Assurance maladie et accidents                    | 432'376             | -413'428             | -18'948             | 95.6%  | -428'760             | -16'331                |
| 3051   | Ch.sociales - Primes Ass.accidents                | 229'553             | -230'910             | 1'257               | 100.5% | -241'967             | -11'058                |
| 3052   | Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG) | 129'758             | -118'175             | -13'583             | 89.5%  | -122'646             | -6'471                 |
| 3053   | Ch.sociales - Part.assurance maladie              | 68'164              | -62'020              | -6'144              | 91.0%  | -60'830              | 1'190                  |
| 3054   | Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès        | 4'800               | -4'324               | -476                | 90.1%  | -4'316               | 8                      |
| 306    | Prestations en nature                             | 40'000              | -29'669              | -10'331             | 74.2%  | -32'833              | -3'164                 |
| 3061   | Equipement personnel et de sécurité               | 20'000              | -14'564              | -5'436              | 72.8%  | -14'296              | 270                    |
| 3062   | Frais de repas, Réception aux collaborateurs      | 20'000              | -15'104              | -4'896              | 75.5%  | -16'538              | -3'434                 |
| 308    | Personnel intérimaire                             | 225'000             | -251'495             | 26'495              | 111.8% | -272'093             | -20'599                |
| 309    | Autres charges du personnel                       | 37'000              | -32'223              | -4'777              | 87.1%  | -39'329              | -7'106                 |
| 3090   | Autres Ch. du personnel hors formation            | 32'000              | -28'946              | -3'154              | 90.1%  | -37'388              | -8'543                 |
| 3092   | Formation   | 5'000               | -3'377               | -1'623              | 67.5%  | -1'941               | 1'436                  |
| 31     | BIENS, SERVICES & MARCHANDISES                    | 10'673'120          | -12'137'067          | 1'463'947           | 113.7% | -12'006'942          | 130'126                |
| 310    | Fournitures de bureau, imprimés, publicité        | 1'017'200           | -1'041'552           | 24'352              | 102.4% | -1'032'473           | 9'079                  |
| 3100   | Fournitures de bureau                             | 48'000              | -45'917              | -2'083              | 95.7%  | -60'670              | -4'752                 |

SÉANCE DU 7 JUN 2016 (soir) 89  
 Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RESULTAT 1 7.2014 - 30.06.2015

BCF 21.08.2015  
CF 28.08.2015

| Número | Désignation   | Budget<br>2014/2015 | Comptes<br>2014/2015 | Ecarts<br>vs. Budget | %      | Comptes<br>2013/2014 | Ecarts<br>vs. 2013/2014 |
|--------|---|---------------------|----------------------|----------------------|--------|----------------------|-------------------------|
| 3101   | Frais d'impression  | 49'500              | -53'453              | 3'953                | 108.0% | -63'593              | -10'140                 |
| 3102   | Journaux, revues, revues spécialisées, Livres             | 10'500              | -5'189               | -5'341               | 49.1%  | -4'084               | 1'106                   |
| 3103   | Publicité, impression, matériel                           | 442'700             | -389'840             | -52'860              | 88.1%  | -404'413             | -14'572                 |
| 3104   | Frais d'annonces et emplacements publicitaires            | 466'500             | -547'183             | 80'683               | 117.3% | -509'744             | 37'440                  |
| 311    | Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'équip      | 531'500             | -849'214             | 317'714              | 159.8% | -991'892             | -142'678                |
| 3111   | Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts         | 380'000             | -737'242             | 357'242              | 194.0% | -798'195             | -60'953                 |
| 3112   | Acquisition d'équipements de sécurité                     | 0                   | 0                    | 0                    | 0      | 0                    | 0                       |
| 3114   | Acquisition d'équipements informatiques                   | 126'500             | -111'972             | -14'528              | 88.6%  | -193'697             | -81'725                 |
| 3117   | Acquisitions Eqpmts spécifiques de spectacles             | 25'000              | 0                    | -25'000              | 0.0%   | 0                    | 0                       |
| 312    | Eau, Energie, Combustible                                 | 24'000              | -32'104              | 8'104                | 133.8% | -58'012              | -25'908                 |
| 313    | Achat de fournitures et marchandises                      | 3'701'700           | -2'883'628           | -818'072             | 77.9%  | -2'684'315           | 199'313                 |
| 3131   | Achat de matériel et fournitures d'entretien              | 238'500             | -312'605             | 74'005               | 131.0% | -313'412             | -907                    |
| 3135   | Achats/Location Production, Coproduction                  | 670'000             | -315'153             | -354'847             | 47.0%  | -81'089              | 234'064                 |
| 3136   | Achats Matériel & Fournitures pour Productions            | 2'127'200           | -1'649'146           | -478'054             | 77.5%  | -1'955'994           | -46'848                 |
| 3138   | Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants                 | 446'000             | -473'031             | 27'031               | 106.1% | -479'914             | -6'883                  |
| 3138.5 | Achats marchandises destinées à la vente                  | 10'000              | -2'275               | -7'725               | 22.8%  | -4'748               | -2'473                  |
| 3139   | Frais Transport & Douane si/Achats                        | 210'000             | -131'519             | -78'481              | 62.6%  | -109'157             | 22'361                  |
| 314    | Entretien des immeubles par des tiers                     | 360'000             | -346'002             | -13'998              | 96.1%  | -395'192             | -49'190                 |
| 315    | Entretien d'objets mobiliers par des Tiers                | 141'000             | -144'415             | 3'415                | 102.4% | -149'380             | -4'965                  |
| 3151   | Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqpmts        | 70'000              | -45'892              | -24'108              | 65.6%  | -55'380              | -9'488                  |
| 3154   | Entr.Maint.Nett. Eqpmts Informatiques & Photocop.         | 15'000              | -14'077              | -923                 | 93.8%  | -4'261               | 9'816                   |
| 3155   | Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes           | 20'000              | -52'302              | 32'302               | 261.5% | -42'889              | 9'412                   |
| 3157   | Entr.Maint.Nett Eqpmts spécifiques de spectacles          | 36'000              | -32'148              | -3'858               | 98.3%  | -46'890              | -14'705                 |
| 316    | Loyer, fermage, et redevance d'utilisation                | 1'537'000           | -1'344'587           | -192'413             | 87.5%  | -1'531'407           | -186'821                |
| 3160   | Loyer Immobilier, Surfaces                                | 1'159'000           | -1'043'507           | -115'493             | 90.0%  | -1'125'015           | -81'508                 |
| 3161   | Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts         | 12'000              | -8'841               | -5'159               | 57.0%  | -55'426              | -48'585                 |
| 3163   | Location Véhicules motorisés                              | 4'000               | -1'295               | -2'705               | 32.4%  | -20'564              | -19'269                 |
| 3164   | Location Equipements Informatiques & Photocopieurs        | 232'000             | -188'878             | -43'122              | 81.4%  | -189'304             | -426                    |
| 3165   | Location Equipements et matériel plateau                  | 100'000             | -77'578              | -22'322              | 77.7%  | -115'998             | -38'321                 |
| 3167   | Location Instruments de musique                           | 30'000              | -26'388              | -3'612               | 88.0%  | -25'100              | 1'288                   |
| 317    | Dédommagements  | 1'221'700           | -1'442'342           | 220'642              | 118.1% | -2'024'506           | -682'164                |
| 3170   | Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne         | 600'000             | -462'747             | -137'253             | 77.1%  | -883'533             | -420'786                |
| 3171   | Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité          | 491'000             | -753'992             | 262'992              | 153.5% | -978'218             | -222'525                |
| 3172   | Frais de réception GTG (Empl. Pers.Invité, Tiers)         | 56'700              | -61'545              | 4'845                | 108.5% | -45'494              | 16'052                  |
| 3173   | Frais de représentation (Invit. de tiers, P. de fidélité) | 62'000              | -164'357             | 102'357              | 265.1% | -119'262             | 48'095                  |
| 3179   | Consommation interne                                      | 12'000              | 0                    | -12'000              | 0.0%   | 0                    | 0                       |
| 318    | Honoraires et prestations de services                     | 2'101'020           | -3'947'575           | 1'846'555            | 187.9% | -3'092'374           | 855'201                 |
| 3180   | Prestations de Surveillance et de Sécurité                | 130'000             | -130'820             | 820                  | 100.6% | -124'216             | 6'904                   |
| 3180.8 | Elim.Déchets, Voirie, Déclassement                        | 60'000              | -80'795              | 20'795               | 134.7% | -96'427              | -15'632                 |
| 3181   | Honoraires de Publications                                | 137'500             | -331'581             | 194'081              | 241.2% | -254'917             | 76'564                  |
| 3182   | Honoraires de Prestations Artistiques                     | 532'000             | -1'717'918           | 1'185'918            | 322.9% | -810'337             | 907'581                 |
| 3183   | Prestations Médicales                                     | 75'220              | -75'275              | 55                   | 100.1% | -76'712              | -1'436                  |

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RESULTAT 1.7.2014 - 30.06.2015

BCF 21.08.2015  
CF 28.08.2015

| Número | Désignation  | Budget<br>2014/2015 | Comptes<br>2014/2015 | Ecart<br>vs. Budget | %       | Comptes<br>2013/2014 | Ecart<br>vs. 2013/2014 |
|--------|--|---------------------|----------------------|---------------------|---------|----------------------|------------------------|
| 3183.1 | Autres Honoraires & Prestations de Tiers           | 205'000             | -381'265             | 176'265             | 186.0%  | -470'959             | -89'694                |
| 3184   | Frais de communication                             | 142'000             | -120'288             | -21'712             | 84.7%   | -172'808             | -62'520                |
| 3185   | Frais d'expédition (Aourrier&Transport à l'extér.) | 360'000             | -419'546             | 89'546              | 116.5%  | -494'478             | -74'932                |
| 3186   | Primes d'assurances                                | 85'500              | -64'466              | -21'034             | 75.4%   | -66'796              | -1'329                 |
| 3187   | Frais bancaires et de recouvrement                 | 82'000              | -89'264              | 7'264               | 108.9%  | -87'553              | 1'711                  |
| 3188   | Droits d'Auteurs                                   | 281'000             | -528'610             | 247'610             | 188.1%  | -427'393             | 101'217                |
| 3189   | Redevances, Taxes & Impôts                         | 10'800              | -7'747               | -3'053              | 71.7%   | -10'780              | -3'033                 |
| 319    | Frais divers                                       | 38'000              | -105'949             | 67'949              | 278.0%  | -47'390              | 58'258                 |
| 3190   | Pertes de Changes                                  | 0                   | -103'088             | 103'088             |         | -23'919              | 79'169                 |
| 3196   | Autres Frais (Aotisation et Dédommagements)        | 38'000              | -2'561               | -36'439             | 6.7%    | -23'472              | -20'911                |
| 33     | AMORTISSEMENTS                                     | 8'000               | -77'927              | 69'927              | 974.1%  | -19'849              | 58'078                 |
| 330    | Patrimoine financier                               | 8'000               | 12'820               | -20'820             | -160.3% | -19'849              | -32'669                |
| 3300   | Pertes s/ débiteurs                                | 8'000               | 12'820               | -20'820             | -160.3% | -19'849              | -32'669                |
| 331    | Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire      | 0                   | -90'747              | 90'747              |         | 0                    | 90'747                 |
| 3310   | Pertes s/ placements                               | 0                   | -393                 | 393                 |         | 0                    | 393                    |
| 3315   | Amortissements Immobilisations Corporelles         | 0                   | -90'354              | 90'354              |         | 0                    | 90'354                 |
| 39     | IMPUTATIONS INTERNES                               | 3'184'534           | -3'184'534           | 0                   | 100.0%  | -3'184'534           | 0                      |
| 396    | VGE charges - Location d'Immeubles                 | 3'184'534           | 3'184'534            | 0                   | 100.0%  | -3'184'534           | 0                      |
| 4      | REVENUS  | 34'597'103          | 33'540'809           | -1'056'294          | -96.9%  | 35'156'463           | -1'615'655             |
| 42     | REVENUS DES BIENS                                  | 5'000               | 47'774               | 42'774              | 955.5%  | 23'110               | 24'664                 |
| 420    | Avoirs à vue                                       | 5'000               | 793                  | -4'207              | 15.9%   | 1'769                | -976                   |
| 4200   | Produits des Intérêts                              | 5'000               | 793                  | -4'207              | 15.9%   | 1'769                | -976                   |
| 421    | Créances   | 0                   | 0                    | 0                   |         | 3                    | -3                     |
| 422    | Capitaux du patrimoine financier                   | 0                   | 0                    | 0                   |         | 0                    | 0                      |
| 424    | Gains comptables s/placements du patrim. financier | 0                   | 0                    | 0                   |         | 0                    | 0                      |
| 429    | Autres Revenus                                     | 0                   | 46'981               | 46'981              |         | 21'338               | 25'643                 |
| 4290   | Gains de Changes                                   | 0                   | 46'981               | 46'981              |         | 21'338               | 25'643                 |
| 43     | REVENUS DIVERS                                     | 13'629'500          | 13'023'827           | -605'673            | 95.6%   | 14'041'971           | -1'018'144             |
| 434    | Redevances d'utilisation et prestations de service | 12'803'500          | 12'385'377           | -418'123            | 96.7%   | 12'946'593           | -561'216               |
| 4340   | Produits de la Billetterie, Abonnements            | 5'240'000           | 4'801'237            | -438'763            | 91.6%   | 5'477'008            | -575'771               |
| 4341   | Produits de la Billetterie, Entrées                | 5'260'000           | 5'802'938            | 542'938             | 110.3%  | 4'941'800            | 961'138                |
| 4342   | Produits de la Billetterie, Taxes                  | 32'000              | 46'146               | 14'146              | 144.2%  | 35'978               | 10'169                 |
| 4343   | Produits de Repr. Externes (Tournées)              | 820'000             | 388'258              | -431'742            | 47.3%   | 1'078'144            | -689'886               |
| 4344   | Produits des Droits d'Enregistrements              | 142'000             | 137'925              | -4'075              | 97.1%   | 168'957              | -30'932                |
| 4345   | Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)  | 131'500             | 91'798               | -39'701             | 69.8%   | 196'865              | -105'066               |
| 4347   | Produits de la Publicité                           | 423'000             | 294'248              | -128'752            | 69.8%   | 308'260              | -14'012                |
| 4348   | Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant | 785'000             | 822'826              | 67'826              | 109.0%  | 839'681              | -16'856                |
| 435    | Ventes de marchandises                             | 772'000             | 386'433              | -385'567            | 50.1%   | 725'844              | -339'411               |
| 4351   | Ventes des programmes                              | 237'000             | 255'908              | 18'908              | 108.0%  | 275'597              | -19'689                |
| 4355   | Ventes/locations Production, Produits Coproduction | 530'000             | 128'056              | -401'944            | 24.2%   | 445'204              | -317'148               |
| 4356   | Ventes d'Articles Divers                           | 5'000               | 2'470                | -2'530              | 49.4%   | 5'043                | -2'573                 |

## Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RESULTAT 1.7.2014 - 30.06.2015

BCF 21.08.2015  
CF 26.08.2015

| Numéro | Désignation  | Budget<br>2014/2015 | Comptes<br>2014/2015 | Ecart<br>vs. Budget | %      | Comptes<br>2013/2014 | Ecart<br>vs. 2013/2014 |
|--------|--|---------------------|----------------------|---------------------|--------|----------------------|------------------------|
| 436    | Dédommagements de tiers                            | 24'000              | 223'146              | 199'146             | 929.8% | 340'063              | -116'917               |
| 4361   | Frais Refacturés à la clientèle                    | 0                   | 97'199               | 97'199              |        | 177'575              | -80'376                |
| 4362   | Remboursement de Frais du Personnel                | 24'000              | 25'821               | 1'821               | 107.6% | 25'531               | 290                    |
| 4366   | Remboursement des Assurances Sociales              | 0                   | 93'926               | 93'926              |        | 136'957              | -43'030                |
| 4367   | Remboursement d'Assurances de Choses               | 0                   | 6'199                | 6'199               |        | 0                    | 6'199                  |
| 439    | Autres contributions                               | 30'000              | 28'871               | -1'129              | 96.2%  | 29'472               | -600                   |
| 46     | SUBVENTIONS & ALLOCATIONS                          | 17'778'069          | 17'284'673           | -493'396            | 97.2%  | 17'906'848           | -622'175               |
| 461    | Cantons  | 600'000             | 0                    | -600'000            | 0.0%   | 0                    | 0                      |
| 4610   | Subventions Cantonales non Affectées               | 600'000             | 0                    | -600'000            | 0.0%   | 0                    | 0                      |
| 462    | Communes   | 13'166'819          | 13'202'379           | 35'560              | 100.3% | 13'202'312           | 67                     |
| 4620   | Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles | 10'666'819          | 10'666'819           | 0                   | 100.0% | 10'664'242           | 2'577                  |
| 4621   | Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles     | 0                   | 35'560               | 35'560              |        | 38'070               | -2'510                 |
| 4625   | Subventions des Communes (Hors VGE)                | 2'500'000           | 2'500'000            | 0                   | 100.0% | 2'500'000            | 0                      |
| 469    | Autres subventions et Allocations                  | 4'111'250           | 4'082'294            | -28'956             | 99.3%  | 4'704'536            | -622'242               |
| 4690   | Produits de Mécénat                                | 630'000             | 650'000              | 20'000              | 103.2% | 380'000              | 270'000                |
| 4691   | Produits de Sponsoring & Partenariats              | 1'276'250           | 1'287'738            | 11'488              | 100.9% | 1'624'893            | -337'158               |
| 4692   | Soutien Cercle                                     | 1'879'500           | 1'832'000            | -47'500             | 97.5%  | 2'454'643            | -622'643               |
| 4693   | Soutien de Sponsors/Partenaires affecté            | 325'500             | 312'560              | -12'941             | 96.0%  | 245'000              | 67'560                 |
| 49     | IMPUTATIONS INTERNES                               | 3'184'534           | 3'184'534            | 0                   | 100.0% | 3'184'534            | 0                      |
| 496    | VGE Produits - Location d'immeubles                | 3'184'534           | 3'184'534            | 0                   | 100.0% | 3'184'534            | 0                      |

Proposition: comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève

| COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT<br>(Comptes de la saison 2014/2015)   |               |                               |               |
|--|---------------|-------------------------------|---------------|
| DEPENSES<br>(en CHF)   |               | FINANCEMENT<br>(en CHF)       |               |
| Personnel municipal permanent<br>- Personnel administratif et technique  | 23.183        | 38,35%                        |               |
| Autres dépenses municipales<br>- Eaux, services et marchandises, amortissements et imputations internes  | 3.795         | 5,49%                         |               |
| Subventions restitues à des prestations en nature<br>- Mise à disposition de locaux gratuits   | 3.185         | 5,37%                         | 3.185         |
| Personnel Fondation permanents et supplémentaires:<br>- Organisation (technique, artistique, générale, ticket)<br>- Administration et direction<br>- Frais généraux d'organisation et d'exploitation<br>- Honoraires, commissions, participations générales, honoraires, brevets, etc. | 12.267        | 20,50%                        | 10.667        |
| Ville de Genève subventions en nature & extraordinaire   | 3.969         | 6,47%                         | 2.300         |
| Depenses de production (spectacles):<br>- spectacles diversifiés<br>- spectacles de chambre, personnel fixe et tournant<br>- décors, costumes, maquets, accessoires, habillage, location de salles, location d'outils, matériaux supplémentaires, publicité, loyer, loquette, etc.     | 14.699        | 23,43%                        | 37.154        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>59.883</b> | <b>100,0%</b>                 | <b>59.883</b> |
| Budget de la Fondation du GTE  |               | Budget de la Fondation du GTE |               |
|  |               |                               | 44.214        |
| Budget ville   |               | Budget ville                  |               |
|  |               |                               | 5.324         |
|  |               |                               | 17.893        |
|  |               |                               | 4.189         |
|  |               |                               | 0.696         |
|  |               |                               | 28.676        |
|  |               |                               | 21.065        |
|  |               |                               | 0.759         |
|  |               |                               | 0.629         |
|  |               |                               | 99.673        |
|  |               |                               | 0.759         |
|  |               |                               | 100,0%        |

(voir voir le mouvement global de la GTE KCHF, le GTE de Genève ainsi le mouvement de 87.43% des dépenses totales (59.883 KCHF), la Fondation du GTE avec ses recettes propres (17.154 KCHF), la couverture de 28,67% des dépenses totales (59.883 KCHF) et le Fonds Intercommunal avec sa subvention (2.500 KCHF), la couverture de 4,18% des dépenses totales (59.883 KCHF). La Fondation du Grand Théâtre de Genève pour sa (3.174 KCHF), la représentation 0,52% des dépenses totales.  
 La Fondation du GTE avec ses recettes propres (17.154 KCHF) ou 28,67% assure le financement de la totalité des dépenses de production de spectacles (hors variable - 28.41% ou 44.009 KCHF) et 4,20% des frais fixes (45.824 KCHF ou 76,59%)

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1186 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (50 oui).

Motion: pour que Genève s'engage contre les placements abusifs

**9. Projet de délibération du 24 mai 2016 de Mme et MM. Sylvain Thévoz, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, François Mireval, Marie-Pierre Theubet et Emmanuel Deonna: «Placements abusifs, pour que Genève s'engage!» (PRD-122)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, des enfants ont été vendus aux enchères publiques sur les places des villages suisses, contraints à travailler, maltraités et abusés. Des enfants ont été placés de force dans des homes ou des familles, des personnes internées par décision administrative, stérilisées de force ou données à l'adoption. On estime à 100 000 le nombre d'enfants qui ont ainsi été contraints, entre 1800 et 1980. Beaucoup de ces anciens enfants placés vivent encore aujourd'hui parmi nous. Ils ont subi une très grave injustice, tout comme les autres victimes de placements extrafamiliaux et de mesures de coercition à des fins d'assistance. Le temps est venu de leur rendre justice.

Considérant:

- les mots de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga lors d'une cérémonie commémorative de 2013: «Nous ne pouvons plus continuer à détourner le regard. Car c'est précisément ce que nous avons fait pendant trop longtemps»;
- la décision de la Confédération de proposer un soutien financier aux victimes (contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative sur la réparation), sachant toutefois que celui-ci demeure largement inférieur aux demandes de l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance»;
- les contributions de solidarité prévues dans le projet de loi actuellement traité au parlement national, financées essentiellement par la Confédération, mais auxquelles les Cantons et des tiers sont invités à participer financièrement. Cette loi sera probablement adoptée en septembre et elle entrera en vigueur au printemps 2017. L'apport de contributions des Cantons peut être fait sur une base volontaire (contribution de solidarité). Le Canton de Genève n'a pas fait sa part, se réfugiant d'abord dans le déni<sup>2</sup> puis la passivité<sup>3</sup>;
- la constitution d'un fonds pour l'aide immédiate. Ce fonds a été créé par la table ronde qui s'occupe des victimes de mesures de coercition et de placements extrafamiliaux et a pour but d'aider les victimes qui se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très précaire déjà avant l'entrée en vigueur de la loi. Ce fonds est administré par la Chaîne du bonheur et est alimenté par des

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncé et motion d'ordonnancement, 7237.

<sup>2</sup> <http://www.notrehistoire.ch/group/le-placement-des-mineurs-a-geneve-1890-1960/article/1440/>

<sup>3</sup> <http://www.24heures.ch/suisse/suisse-romande/Un-mysterieux-donateur-aide-les-enfants-places/story/30883953>

Motion: pour que Genève s'engage contre les placements abusifs

contributions volontaires de Cantons, de communes, d'Eglises, etc. Le Canton de Genève est le seul Canton qui n'a pas lui-même participé au financement! Tous les autres ont participé selon la recommandation de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Vu le refus de Genève, un privé a versé le montant qui était prévu dans la recommandation de la CDAS. Certaines communes ont fait des contributions qui s'ajoutent à celles des Cantons. Ainsi la Ville de Berne a versé 100 000 francs. La Ville de Genève pourrait faire preuve de générosité et de solidarité à la place du Canton;

- le rôle de Genève comme ville exemplaire sur le plan des droits humains,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner le fonds d'aide aux enfants placés.

*Art. 2.* – Il sera pourvu à la dépense prévue à l'article premier par des économies de charges équivalentes ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2016.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires et financiers sur la nature comptable 36, centre de coût 500100, Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération PRD-122 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 44 oui contre 24 non (2 abstentions).

**10. Motion du 24 mai 2016 de M. Pierre Gauthier et Mme Natacha Buffet-Desfayes: «Préserver l'avenir de Naxoo/022 Télégenève SA» (M-1229)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'il est indispensable que le Conseil municipal, qui a créé cette société voilà bientôt trente ans, obtienne toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo/022 Télégenève SA entend développer au cours de ces prochaines années;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de Naxoo/022 Télégenève SA, depuis sa création, a été de ne pas distribuer de dividendes afin de doter la société des moyens financiers nécessaires à une modernisation permanente du télésexeau;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève, à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de 022 Télégenève SA, a toujours été de maintenir une volonté d'indépendance financière;
- que les contrats d'operating services (COS) et la convention d'actionnaires ne pourront pas être renégociés avant 2017, les délais étant dépassés pour 2016;
- qu'il est indispensable que Naxoo conserve les moyens financiers nécessaires au développement et à la modernisation de son réseau, afin d'assurer sa pérennité et la valeur de l'entreprise, conformément à la volonté du corps électoral,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à un état des lieux de la société;
- de transmettre au Conseil municipal toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo/022 Télégenève SA entend développer au cours des prochaines années;
- de donner instruction aux délégués de la Ville de Genève qui siègent à l'assemblée générale de Naxoo/022 Télégenève SA afin qu'ils bloquent la décision de distribution des dividendes aux actionnaires jusqu'à la définition d'une stratégie en phase avec les intérêts de la Ville.

**Le président.** Nous avons été informés du retrait de cette motion.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 7235.

Deux motions d'ordonnancement ont été déposées. Il s'agit de deux nouveaux objets qui ont été distribués au bureau et aux chefs de groupe. Le premier est la motion M-1231 de M<sup>me</sup> et MM. Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez, Pascal Spuhler, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Pour une maison des pères». Je donne la parole pour une minute à M. Alain de Kalbermatten, afin de défendre l'urgence.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Merci, Monsieur le président. Je défends très rapidement l'urgence. Tout ce qui touche à la famille est une urgence par définition. Tout ce qui touche aux enfants est une super urgence, une obligation. Aujourd'hui, sans aller dans l'emphase – ce n'est pas le but, bien entendu; je pense que le thème est beaucoup trop sérieux pour cela –, nous avons l'occasion de traiter rapidement ce sujet qui est très important.

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Thévoz, regagnez votre place ou aller discuter derrière. Merci.

*M. Alain de Kalbermatten.* J'espère que ce ne sera pas décompté sur mon temps de parole, Monsieur le président.

**Le président.** Ne vous faites pas de souci, Monsieur de Kalbermatten.

*M. Alain de Kalbermatten.* Merci. Je suis sûr de votre équité. C'est justement une question d'équité aussi que les pères soient reconnus dans leur souffrance: ils doivent très souvent partir de leur domicile conjugal et peuvent se retrouver dans des situations précaires, voire très précaires; je cite l'exemple d'un père qui peut se retrouver pendant des jours à dormir dans une voiture, car il n'a pas d'autre choix. Je parle aussi de l'intérêt supérieur de l'enfant qui, lui, bien loin des disputes que peuvent avoir ses parents, vit une coupure totale de relation avec son père du jour au lendemain. Or le père n'est pas seulement pourvoyeur financier, mais il est également un pourvoyeur d'amour et d'éducation. Pour l'intérêt supérieur de l'enfant, je vous demande d'accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1231 est acceptée par 38 oui contre 28 non (1 abstention).

Interpellation orale: centres d'hébergement pour requérants d'asile

**Le président.** Cet objet sera traité demain. La deuxième motion d'ordonnancement porte sur la nouvelle motion M-1232 de M. Pierre Gauthier: «Préserver l'avenir de Naxoo/022 Télégenève SA (bis)». Je donne la parole durant une minute à M. Pierre Gauthier.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Je vous remercie, Monsieur le président. Nous avons effectivement retiré la motion M-1229 sur le même sujet, parce que sa troisième invite était inadéquate. Nous avons redéposé le même texte sans la troisième invite. Pourquoi? Parce que des rumeurs alarmantes circulent au sujet de Naxoo et qu'une grande opacité règne sur sa gestion administrative, financière, ainsi que sur sa gestion technique, tant sur le plan du contenant, c'est-à-dire celui du réseau, que sur celui du contenu, c'est-à-dire celui des programmes. Cette entreprise est majoritairement en mains publiques depuis que la population a refusé sa vente à une entreprise américaine. Il importe donc aujourd'hui, en fonction de ces rumeurs alarmantes, de faire toute la lumière possible sur la situation exacte de Naxoo, à quelques jours d'une réunion d'actionnaires qui sera décisive pour son avenir. Merci d'accepter l'urgence afin que nous puissions demander au Conseil administratif de procéder à un état des lieux de la société et de nous transmettre toute l'information nécessaire et indispensable sur la stratégie de Naxoo et sur ce qu'elle entend développer au cours des prochaines années.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1232 est refusée par 37 non contre 32 oui (1 abstention).*

## **11. Interpellation orale du 25 mai 2016 de M. Emmanuel Deonna: «Centres d'hébergement pour requérants d'asile: quelle concertation entre la Ville et le Canton?» (IO-262)<sup>1</sup>.**

**M. Emmanuel Deonna (S).** Mon interpellation concerne en premier lieu M. Rémy Pagani, mais aussi l'ensemble de ses collègues. Une requête en autorisation de construire au parc Eugène-Rigot a été déposée par l'Hospice général. Selon la *Tribune de Genève*, l'Hospice général a lancé quatre projets de foyer de requérants d'asile de 370 lits sur le canton. En dehors de la ville de Genève, ces projets concernent Thônex, Veyrier et Vernier. Toujours selon la *Tribune de Genève*, Monsieur Pagani, vous seriez opposé à l'établissement d'un centre d'hébergement sur la parcelle du parc Eugène-Rigot. C'est la raison pour

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7818.

laquelle, suite à des tractations avec l'Hospice général, vous avez mandaté des architectes pour trouver une autre solution d'hébergement à Montbrillant. Or, la solution que vous mettez maintenant en avant permet de loger à peine plus de 200 réfugiés.

Comme l'a rappelé le directeur de l'Hospice général, Christophe Girod, 1200 lits supplémentaires au minimum sont nécessaires pour pouvoir loger l'ensemble des requérants d'asile genevois hors des abris de la protection civile. Ma première question est la suivante: êtes-vous réellement en train d'entamer un bras de fer avec l'Hospice général comme l'annonce la *Tribune de Genève*? Vous avez aussi évoqué le nombre important d'enfants à intégrer dans les structures scolaires de la Ville. Je vous rappelle que 10 000 mineurs non accompagnés ont été portés disparus en Europe l'an dernier, selon les derniers chiffres d'Europol. Ma deuxième question est la suivante: quels efforts votre département et celui d'Esther Alder entreprennent-ils pour anticiper et relever ensemble ce défi?

L'actualité me pousse aussi à interpellier l'ensemble du Conseil administratif sur un autre sujet directement en lien avec l'hébergement: la mobilisation sans précédent contre la multiplication des renvois et des décisions de non-entrée en matière en vertu des accords de Dublin. Ces décisions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sont scandaleuses. Pas plus tard que tout à l'heure, un rassemblement a eu lieu devant l'Office cantonal de la population et des migrations pour dénoncer le renvoi de la famille Algoush. Il s'agit d'une famille de réfugiés syriens avec trois enfants en bas âge. M<sup>me</sup> Algoush est enceinte de huit mois et elle est suivie à la maternité pour des complications liées à sa grossesse. Un renvoi dans de pareilles conditions mettrait la vie de son bébé en danger. Pourtant les autorités ont ordonné ce renvoi.

En vertu du même juridisme étriqué et aveugle, une décision de renvoi a aussi été prononcée à l'encontre d'une autre famille syrienne, la famille Hmeidi. Celle-ci était pourtant soutenue par l'ensemble du Conseil administratif de Bernex, notamment le conseiller administratif du Parti libéral-radical de Bernex, et par un collectif de soutien. Quatre mille cinq cents signatures avaient été récoltées. Plusieurs des membres de la famille vivent là aussi à Genève et sont au bénéfice d'un statut de réfugié. Ma question au Conseil administratif est la suivante: n'est-il pas temps d'interpeller le Conseil d'Etat pour contester ouvertement et énergiquement ces pratiques inhumaines? Je vous rappelle qu'il y a quelques semaines, la majorité de ce plénum a approuvé trois motions en faveur du soutien aux réfugiés, notamment la motion M-1191: «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire». Je pose la question: où en est-on aujourd'hui par rapport au dialogue avec le Secrétariat d'Etat aux migrations? En plus de la construction de nouveaux centres d'hébergement, quelles sont les autres dispositions qui ont été prises pour un accueil plus généreux, pour un accueil plus décent des réfugiés et pour favoriser leur intégration à la société genevoise? (*Applaudissements.*)

## Interpellation orale: centres d'hébergement pour requérants d'asile

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif n'est pas resté inactif face à la situation dramatique qui se vit au Moyen-Orient, notamment en Syrie, à tel point que je me suis déplacé personnellement il y a de cela six mois pour une initiative de soutien aux réfugiés palestiniens dans le camp de Chatila à Beyrouth. Je me suis également déplacé il y a trois semaines avec la maire à Amman sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), afin de nous rendre compte de la situation. Nous nous sommes trouvés dans une salle où plus de 3000 réfugiés syriens attendaient d'être enregistrés. Permettez-moi de vous dire que cette situation est inacceptable pour nos autorités municipales, et je parle au nom du Conseil administratif ainsi qu'au nom de l'ensemble de cette enceinte, j'imagine.

Ceci étant, il s'agit de prendre des mesures qui soient raisonnées et qui ne permettent pas à certains de créer des conflits qui ne devraient pas avoir lieu tels ceux qui ont l'air de se produire en Allemagne, par exemple. Nous avons pris une série de mesures. Je me suis en effet opposé à l'établissement de 700 lits dans le parc Eugène-Rigot, dans la mesure où, je vous le rappelle, ce parc a été destiné à la population et a fait l'objet d'un référendum. (*Brouhaha.*) Je m'excuse, Messieurs du Mouvement citoyens genevois, je sais que cela ne vous intéresse pas, mais toujours est-il que l'on parle de détresse humaine ici, et j'aimerais bien pouvoir disposer de votre écoute, s'il vous plaît. (*Applaudissements. Remarque.*) Je poursuis, Monsieur le conseiller municipal, vous direz ce que vous avez envie de dire si le débat est ouvert. Je me suis opposé à l'implantation de 700 lits et j'ai mis à disposition le terrain de Montbrillant qui devrait accueillir 250 personnes. Nous nous y sommes opposés, Esther et moi, parce que nous n'avons pas les moyens techniques d'assumer cette charge dans cet endroit de notre ville.

Par contre, ce week-end j'ai trouvé un terrain de l'autre côté de la ville et je suis entré en contact avec les responsables, dont M. Poggia. Nous irions vers une solution pour accueillir 250 personnes à Montbrillant et 250 autres personnes de l'autre côté du lac. Je pense que nous avons tous et toutes intérêt à faire des «petits projets» – entre guillemets, parce que 250 personnes ne représentent pas des petits projets. Toujours est-il que lorsque l'on voit dans quelles conditions les réfugiés sont installés, je trouve que ce n'est pas acceptable de les encaserner ainsi. Je vous invite à aller au bord de la route des Jeunes les visiter.

Il faut leur donner un accueil convenable. Après tout ce que ces personnes ont subi, tout ce que les enfants ont subi, je trouve qu'il est de notre devoir de réfléchir à l'endroit où on va leur faire poser leurs valises, avec l'ensemble des conditions adéquates, c'est-à-dire des crèches, un service de proximité, un accueil solidaire. En l'occurrence, contrairement à Eugène-Rigot, la paroisse de Montbrillant a spontanément offert de mettre à disposition ses locaux. En conséquence de quoi nous allons travailler main dans la main avec l'Hospice général, l'Etat et

## Interpellation orale: centres d'hébergement pour requérants d'asile

M. Poggia pour mettre en place ces deux structures et faire en sorte que nous puissions accueillir les uns et les autres de manière convenable et faire notre devoir légitime et nécessaire de solidarité dans des conditions acceptables.

D'ailleurs j'en viens au deuxième point que vous avez soulevé, Monsieur le conseiller municipal, cette cité a toujours rempli ce devoir en donnant du travail et en refusant d'expulser *manu militari* sous prétexte administratif des gens qui risquent leur vie. J'ai constaté, notamment dans les camps de réfugiés à Beyrouth, que des gens venaient de Syrie, d'Alep plus exactement, et qu'ils avaient risqué leur vie. Je cite le cas qui m'a beaucoup ému d'une mère de famille avec cinq enfants dont le mari était allé chercher du pain, car ils n'avaient plus mangé depuis trois jours. Il s'est fait égorger dans la rue. Je trouve que c'est une nécessité de lutter contre cette problématique et je m'associe volontiers à vos récriminations contre le Canton et contre la politique fédérale qui est mise en œuvre en ce moment visant à renvoyer des gens pour des raisons administratives. Celles-ci ne se justifient d'aucune manière.

**M. Emmanuel Deonna (S).** Monsieur le conseiller administratif, je suis content d'apprendre votre intérêt actif pour la situation au Moyen-Orient et votre intention de mieux coordonner vos efforts avec ceux de l'Hospice général. J'avoue avoir un peu de peine à comprendre votre entêtement à empêcher l'établissement d'un centre au parc Eugène-Rigot. Vous parlez de 250 places à Montbrillant et de 250 places de l'autre côté du lac, ce qui fait 500 places. Les dégâts physiques et psychiques occasionnés par le séjour de longue durée dans les abris de protection civile est avéré. M. Girod lui-même parle de 1200 places supplémentaires minimum à trouver rapidement. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés a travaillé sur une phase pilote dans les cantons de Genève, Vaud, Argovie et Berne et a réfléchi aux grandes questions qui se posent en ce moment: l'adaptation des infrastructures de logements, l'accueil dans des familles individuelles, l'accueil des mineurs et leur encadrement dans des structures appropriées. La Ville de Genève va-t-elle aussi œuvrer avec les autres villes de Suisse dans le cadre d'un réseau de façon systématique pour améliorer la situation? Où en est-on?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Pour compléter ce qu'a dit M. Pagani, nous partageons réellement vos préoccupations, Monsieur le conseiller municipal. La commune au sens large, donc la Ville de Genève en particulier, est au bout de la chaîne. Nous faisons effectivement le maximum que nous pouvons, que ce soit au niveau local, fédéral ou international. La crise d'occupation du Grütli que nous avons dans les faits soutenue activement a permis d'attirer l'attention sur le fait que les logements de longue durée en abris souterrains, comme vous le dites à juste titre, sont non seulement indécents, mais générateurs

## Interpellation orale: centres d'hébergement pour requérants d'asile

de problèmes graves pour les populations concernées, évidemment, et pour nous toutes et tous en général. Très objectivement, cette crise a accéléré la prise de conscience en la matière, y compris celle du Canton qui, depuis – peut-être pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait –, a clairement pris les choses en main avec l'Hospice général.

Nous sommes en contact étroit avec l'Hospice général. Nous devons concilier les réels besoins qui s'appuient sur les chiffres que vous indiquez. Je relève toutefois que les 1200 places dont vous parlez, et qui sont avérées, sont à l'échelle du Canton et non pas uniquement de la Ville de Genève. Si nous trouvons 500 places en ville de Genève, nous aurons ainsi fait quasiment la moitié de l'effort, ce qui est tout à fait raisonnable. On en fera volontiers plus, et je peux vous dire que l'on est à l'affût de toute opportunité. L'objectif est de faire des centres, des lieux d'accueil à la fois pas trop petits en termes de gestion, ce que souhaite l'Hospice général, et pas trop grands non plus, au risque de les rendre inhumains.

La priorité est de pouvoir loger très rapidement dans des conditions décentes aussi bien celles et ceux qui étaient déjà arrivés à Genève et qui étaient logés en souterrain que les nouveaux arrivants qui se sont installés à Genève depuis l'année passée.

En revanche, je vais encore compléter un point. Nous sommes en train de voir comment accompagner ces processus. L'Hospice général est responsable de l'hébergement au sens large et complet du terme. La charge financière est en principe répartie entre la Confédération et les Cantons, mais nous voyons très bien que, si la commune ne suit pas de près ce qui se passe sur le terrain, il se pourra que ça ne se passe pas bien. Nous observons avec intérêt que d'autres communes aient aussi pris les choses en main, non pas sur le plan financier, mais sur le plan humain. Un accompagnement est prévu pour que ces insertions se passent le mieux possible. Souvent le simple fait de faire connaissance avec le voisinage permet de limiter immédiatement le risque de tension qui serait extrêmement dommageable.

Il est évident que nous devons nous préparer à recevoir potentiellement plus de personnes. Suivant ce qu'il se passe aux frontières de l'Europe, les flux peuvent malheureusement reprendre rapidement. On doit encore trouver des solutions.

J'aimerais encore dire que nous avons évidemment retenu la motion du Conseil municipal M-1191 relative au réseau des «Villes de refuge», à laquelle vous avez activement participé, Monsieur le conseiller municipal, en vue de la répercuter au niveau suisse et européen. Il y a d'autres villes d'Europe, d'ailleurs, qui suivent le mouvement. Nous essayons de comparer aussi nos approches et nos solutions. Il n'y a aucune solution magique, mais nous nous en occupons activement.

## Interpellation orale: centres d'hébergement pour requérants d'asile

Dernière chose: je partage l'avis de mon collègue Rémy Pagani; nous ne pouvons que nous joindre aux protestations en matière de renvois abusifs, comme la majorité de ce Conseil, d'ailleurs. Nous sommes en bout de chaîne, nous n'avons aucun moyen d'intervention légal, mais nous pouvons nous joindre aux voix qui s'élèvent contre un excès de zèle dans certains cas, surtout à l'égard de familles. On a eu le cas d'Amanuel G. qui a beaucoup occupé ce Conseil. On vient d'avoir de nouveaux cas et on a l'impression qu'on fait du zèle contre celles et ceux parmi ces personnes qui sont sages, qui jouent le jeu du système, qui restent visibles et qui évitent de se cacher. Or ceux qui se cachent dans la nature et qui pourraient potentiellement être renvoyés pour de bonnes raisons, ceux-là ne sont pas renvoyés. En quelque sorte ce sont les gens qui jouent vraiment le jeu correctement qui sont punis en étant renvoyés dans des conditions souvent objectivement très dangereuses pour leur survie. On ne peut que s'associer pleinement à vos démarches et à toutes celles et ceux qui protestent vigoureusement contre ces renvois abusifs.

**Le président.** La discussion n'ayant pas été ouverte, ce point est donc terminé.

## **12. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **13. Interpellations.**

Néant.

## **14. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite une bonne fin de soirée, une bonne nuit et je vous donne rendez-vous demain, ici même, à 17 h.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| 1. Exhortation . . . . .   | 26  |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .   | 26  |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .   | 26  |
| 4. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Yasmine Menétrey, remplaçant M. Carlos Medeiros, conseiller municipal démissionnaire . . . . .   | 27  |
| 5. Election:<br>c) des quatre secrétaires . . . . .  | 27  |
| 6. Allocution du président élu . . . . .   | 30  |
| 7. Questions orales . . . . .  | 32  |
| 8. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2016 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre de Genève (PR-1186) . . . . .   | 54  |
| 9. Projet de délibération du 24 mai 2016 de M <sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, François Mireval, Marie-Pierre Theubet et Emmanuel Deonna: «Placements abusifs, pour que Genève s'engage!» (PRD-122) . . . . . | 93  |
| 10. Motion du 24 mai 2016 de M. Pierre Gauthier et M <sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes: «Préserver l'avenir de Naxoo/022 Télégenève SA» (M-1229) . . . . .   | 95  |
| 11. Interpellation orale du 25 mai 2016 de M. Emmanuel Deonna: «Centres d'hébergement pour requérants d'asile: quelle concertation entre la Ville et le Canton?» (IO-262). . . . .   | 97  |
| 12. Propositions des conseillers municipaux . . . . .  | 103 |
| 13. Interpellations . . . . .  | 103 |
| 14. Questions écrites . . . . .  | 103 |

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*